

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 16 janvier 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Stephan Lavoie, mesdames les conseillères suivantes : Marilynne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : Monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer de décembre est de 195 396.75\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Déclarations d'intérêt pécuniaires
10. Reddition pour le PAARRM
11. Aide financière annuelle accordée aux organismes
12. Avis de motion du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus
13. Dépôt du projet de règlement
14. Adoption du règlement sur la rémunération des élus
15. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
16. Demande pour nommer la halte routière, « Halte routière Léonard Brisson »
17. Autorisation de signature pour entente de droit d'auteur
18. Achat d'un camion de déneigement usagé
19. Achat d'APRIAS pour le service incendie
20. Proposition pour « plan stratégique 2018-2021 »
21. Proposition pour projet structurant
22. Varia
 - a) _____
 - b) _____
23. Période de questions réservées à l'assistance
24. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (11).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2017;

02-01-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2017;

03-01-2018

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2018

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et la Pro maire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1700977 à C1700987 et la séquence C1800001 à C1800070. La séquence des chèques en ligne L1700052 à L1700054 et L1800001 à L1800002.**

Total des factures de l'année 2017	106 016.51\$
Total des factures de l'année 2018	11 120.96\$
Total paiement direct mensuel	24 809.99\$
Total des salaires	53 449.29\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>195 396.75\$</u>

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Preissac, ce 16 janvier 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

9. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES;

9. Déclarations d'intérêts pécuniaires.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, informe le conseil qu'il a bien reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus et qu'il informera le directeur régional du MAMOT tel que prescrit dans la loi sur les élections et référendum dans les municipalités (LERM).

10. REDDITION POUR LE PAARRM;

05-01-2018

10. Reddition pour le PAARRM.

ATTENDU QUE monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, nous annonçait le 16 juin 2017, une aide financière de 30 000 \$ destinée à l'amélioration de notre réseau routier selon la répartition suivante : 15 000 \$ provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, M. Laurent Lessard, et 15 000 \$ provenant de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée;

ATTENDU QUE monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, a confirmé l'aide financière de 15 000 \$ le 15 août 2017, laquelle sera échelonnée sur trois années budgétaires;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés et se décrivent comme suit :

Nom du chemin	Nombre de ponceaux	Mètres linéaires de fossé	Coût travaux prévus	Coût travaux réalisés 2017
de la Baie	1 ponceau	100 mètres	2 600 \$	1 444 \$
Bouleaux	3 ponceaux	100 mètres (+ 130 mètres)	6 600 \$	4 137 \$
Écureuils	1 ponceau	100 mètres (+ 110 mètres)	2 600 \$	2 748 \$
de la Rivière	3 ponceaux	400 mètres (+ 400 mètres)	8 400 \$	9 306 \$
Épinettes	5 ponceaux	500 mètres	13 000 \$	4 040 \$
De la Pointe	Concassage et excavation de 2 roches	(+ 8 roches)	2 000 \$	5 597 \$
De la Pointe	Rechargement, épandage et compaction	4 400 mètres / 2 500 tonnes / kilomètre	50 000 \$	53 608 \$
Total			85 200 \$	80 880 \$
Subvention accordée			30 000 \$	
Solde			50 880 \$	

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

11. AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE ACCORDÉE AUX ORGANISMES;

06-01-2018

11. Aide financière annuelle accordée aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2018;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Club d'Art en Or : 1,500.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 750.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Défi Contre-courant : commandite au dos des chandails (5,000.00 \$)
- Journal l'Alliance : 10,000.00 \$ et 600.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancrède : 2,500.00 \$
- L'accueil d'Amos : 500.00 \$ pour 4 ans

12. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS;

12. Avis de motion du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des Élus.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie, dépose un avis de motion qu'un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac sera adopté dans une séance ultérieure avec dispense de lecture.

13. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT;

13. Dépôt du projet de règlement.

Le maire dépose le projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac. Ce document est disponible pour consultation au bureau de la municipalité situé au 6, rue des Rapides.

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS;

07-01-2018

14. Adoption du règlement sur la rémunération des Élus.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement (*le maire, monsieur Stephan Lavoie, vote sur la résolution*) :

D'ADOPTER le règlement # 262-2017, portant sur la rémunération des élus et de leur versement.

15. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

08-01-2018

15.Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames **Françoise Raby**
 Marilyne Tanguay

Messieurs **François Perron**
 Rémi Pelletier
 Bertrand Bolduc
 Gilbert Dubuc
 Aurélien Langlois
 Benoit Plourde

16. DEMANDE POUR NOMMER LA HALTE ROUTIÈRE « HALTE ROUTIÈRE LÉONARD BRISSON »;

09-01-2018

16. Demande pour nommer la halte routière, « Halte routière Léonard Brisson ».

ATTENDU QUE la municipalité a déjà reçu une demande pour nommer la halte routière située sur l'avenue du Lac, dans le secteur Tancrède;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ENTREPRENDRE les démarches nécessaires (avis du CCU, information sur les règles applicables auprès de la commission de toponymie du Québec, etc.) pour nommer la halte routière « Halte routière Léonard Brisson ».

17.AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE DE DROIT D'AUTEUR;

10-01-2018

17. Autorisation de signature pour entente de droit d'auteur.

ATTENDU QU'un comité théâtre est à préparer une pièce pour éventuellement, la présenter au public;

ATTENDU QU'une entente avec les droits d'auteur et la municipalité de Preissac doit être paraphée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer l'entente entre la municipalité et le comité théâtre tel que présentée au conseil lors d'une session de travail.

18. ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ;

11-01-2018

18. Achat d'un camion de déneigement usagé.

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour la fourniture d'un camion de déneigement usagé et que seulement une entreprise a déposé dans les délais exigés;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est faite le 11 janvier 2018 et le résultat est le suivant :

Entreprise	Prix avant les taxes
Machinerie Saint-Pierre	43,500.00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Machinerie Saint-Pierre Inc. » pour la fourniture d'un camion de déneigement usagé tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 43,500.00\$ plus les taxes applicables, à la condition que le camion soit inspecté (SAAQ) et que le directeur général en accepte l'état tel que constaté avant sa livraison.

DE PAYER cet achat avec le surplus libre accumulé.

19. ACHAT D'APRIA POUR LE SERVICE INCENDIE;

12-01-2018

19. Achat d'APRIA pour le service incendie.

ATTENDU QUE le service d'incendie de la municipalité de Preissac souhaite acheter les appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) usagés offert par la ville de Val d'Or par l'entremise de son service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger la résolution # 202-11-2017;

ATTENDU QUE l'achat de 9 APRIA usagés se ferait en contrepartie par la fourniture de :

- 3 appareils APRIA complets
- 4 bouteilles
- 2 parties faciales
- 2 courroies

ATTENDU QUE le directeur incendie de Preissac, monsieur Gilles Prévost recommande à la municipalité d'accepter cette échange « gagnant-gagnant » avec la ville de Val d'Or;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Marilyne Tanguay et résolu unanimement;

D'ACCEPTER la proposition de la ville de Val d'Or et de fournir les APRIA tel que décrit ci-haut à la ville de Val d'Or pour un montant de 34,176.00 \$ plus les taxes applicables.

DE MANDATER le directeur incendie de Preissac, monsieur Gilles Prévost, à faire les achats nécessaires à la réalisation complète et parfaite de cette entente avec la ville et la municipalité.

D'ABROGER la résolution # 202-11-2017.

20. PROPOSITION POUR « PLAN STRATÉGIQUE 2018-2021 »;

20. Proposition pour « plan stratégique 2018-2021 ».

Le sujet est remis à une séance ultérieure.

21. PROPOSITION POUR PROJET STRUCTURANT;

13-01-2018

21. Proposition pour projet structurant.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac travaille sur un projet structurant et que la suite logique d'un tel projet passe par la réalisation d'un plan de travail avec esquisse;

ATTENDU QUE la firme Trame, section Amos a fait une proposition de service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de TRAME pour la fourniture de service d'architecture pour faire des plans sommaires de travail d'un édifice communautaire adjacent à l'aréna actuel, pour un montant de 4,500.00 \$ plus les taxes applicables.

22. VARIA;

22. Varia.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

23. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Accident du camion à neige
- Félicitation à l'endroit du Maire
- Coût du déneigement
- Règlement # 262-2017
- Projet structurant
- Budget 2018
- Présentation des immobilisations 2018
- Etc.

Les Membres du conseil municipal ont répondu aux questions du citoyen.

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

14-01-2018

24. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 04.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue exceptionnellement au 16, rue des Rapides le 13 février 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Stephan Lavoie, mesdames les conseillères suivantes : Marilynne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions réservées à l'assistance
5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer de décembre est de 166 016.71\$\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Planification des ateliers de concertation publique et octroi du mandat à « Transfert Environnement et Société »
10. Adoption du règlement 264-2018 du code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Preissac
11. Dépôt du rapport de la liste des donateurs et rapport des dépenses (DGE 1038)
12. Approbation de la surveillance du terrain de camping pour l'année 2018 à M. Rochon
13. Inscription au congrès ADMQ
14. Inscription au congrès des chefs pompiers
15. Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat des bouées
16. Résolution pour favoriser l'immigration
17. Résolution pour baux de gravière (3)
18. Approbation de la dérogation mineure du 30 chemin des Épinettes
19. Autorisation de signature de l'entente de délégation de gestion du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
20. Demande au MFFP (Ministère des Forêts, Faune et des Parcs) l'exclusion des zones RC-1, RC-2 et RC-3 pour la coupe de bois domestique
21. Aide financière afin de soutenir les commerces
22. Aide financière afin de soutenir les industries
23. Abrogation de la résolution 223-12-2017 adoption du budget 2018
24. Varia
 - a) _____
 - b) _____
25. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (plus de 80 personnes).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h10.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

15-02-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

4. Période de questions réservée à l'assistance.

Les citoyens présents déposent au conseil une pétition 570 noms, dont 360 personnes sont des propriétaires et/ou résidents de Preissac. Ensuite des questions sont posées aux membres du conseil. Après une heure et demie d'échange, le maire, monsieur Stephan Lavoie, demande un ajournement; tous les conseillers sont d'accord, il est 20 h 45.

Reprise de l'ajournement, il est 21 h 25, le maire annonce que les points 21 et 22 sont retirés de l'ordre du jour et on ajoute le point 23 « **Abrogation de la résolution 223-12-2017 adoption du budget 2018** ».

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2018;

16-02-2018

5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

17-02-2018

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800071 à C1800148. La séquence des chèques en ligne L1800003 à L1800008.

Total des factures du mois	116 881.58\$
Total paiement direct mensuel	20 137.89\$
Total des salaires	28 997.24\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	166 016.71\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 13 février 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

9. PLANIFICATION DES ATELIERS DE CONCERTATION PUBLIQUE ET OCTROI DU MANDAT À « TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ;

18-02-2018

9. Planification des ateliers de concertation publique et octroi du mandat à « Transfert Environnement et Société.

ATTENDU QUE la municipalité propose d'organiser une soirée avec des ateliers de concertation publique;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme « Transfert environnement et société » d'organiser cette activité pour que les objectifs souhaités soient atteints (participation citoyenne, concertation, échanges, déroulement efficace, etc.).

D'ACCEPTER la proposition de cette dernière pour un montant de 4,500.00 \$ plus les taxes applicables.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-2018 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

19-02-2018

10. Adoption du règlement 264-2018 du code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Preissac.

ATTENDU QUE toute municipalité doit avoir un code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU QUE toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome mentionne son désaccord et demande que sa dissidence soit inscrite :

D'ADOPTER le présent règlement ayant le numéro 264-2018, portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac.

FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC AU COURS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018.

11. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DES DÉPENSES (DGE 1038);

11. Dépôt du rapport de la liste des donateurs et rapports des dépenses (DGE 1038).

Le président d'élection et secrétaire trésorier, monsieur Gérard Pétrin, dépose au conseil les formulaires (DGE 1038) remplis par les candidats à la dernière élection du 5 novembre 2017 et mentionne que les originaux ont été envoyés au Directeur général des élections du Québec (DGE) tel que prescrit par la loi sur les élections et référendum municipaux (LERM).

12. APPROBATION DE LA SURVEILLANCE DU TERRAIN DE CAMPING POUR L'ANNÉE 2018 À MONSIEUR RAYMOND ROCHON;

20-02-2018

12. Approbation de la surveillance du terrain de camping pour l'année 2018 à monsieur Raymond Rochon.

ATTENDU QUE monsieur Raymond Rochon est encore intéressé de faire la surveillance du terrain de camping pour la saison 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER la surveillance du camping rustique municipal selon les mêmes conditions que l'année passée.

13. INSCRIPTION AU CONGRÈS ADMQ;

21-02-2018

13. Inscription au congrès ADMQ.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome étant contre la proposition :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 13 au 15 juin 2018 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS;

22-02-2018

14. Inscription au congrès des chefs pompiers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 2 au 5 juin 2018 à Rimouski. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

15. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DES BOUÉES ;

15. Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat de bouées.

Le sujet est remis à une prochaine séance du conseil

16. RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'UN SERVICE D'IMMIGRATION EN A-T;

23-02-2018

16. Résolution pour demande d'un service d'immigration en A-T.

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement provincial d'offrir les services de son ministère de l'immigration de la diversité et de l'inclusion ici en l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec désire encourager la population immigrante de s'établir ailleurs que dans les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT l'importante pénurie de main-d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue et que l'immigration fait partie de l'une des solutions pouvant répondre au manque de personnel;

CONSIDÉRANT la complexité des processus d'immigration, tant pour les immigrants que pour les employeurs et les parrains;

CONSIDÉRANT la constante augmentation du nombre d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement post-secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'aucun service en personne d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'est disponible à moins de 500km de la région;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE DEMANDER à l'Honorable Ministre Ahmed D. Hussen, Ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, d'allouer les ressources nécessaires afin de pourvoir l'Abitibi-Témiscamingue des services en personne afin de desservir adéquatement le territoire en matière d'immigration.

17. RÉSOLUTION POUR BAUX DE GRAVIÈRE (3);

24-02-2018

17. Résolution pour baux de gravière (3).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 856.80 \$ pour le renouvellement de (3) trois baux des gravières/sablières dont un est situé au chemin des Noisetiers (BNE 7937), un autre est situé dans le chemin Vautrin (site d'extraction 32D08-50) et l'autre dans la municipalité de La Motte (BNE 31281).

18. APPROBATION DE LA DÉROGATION MINEURE DU 30, CHEMIN DES ÉPINETTES;

25-02-2018

18. Approbation de la dérogation mineure du 30, chemin des Épinettes.

ATTENDU QU'en date du 13 décembre 2017, Monsieur Pierre Lacroix a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 30, chemin des Épinettes à Preissac, sur le lot 4 592 111;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la distance entre deux bâtiments secondaires à 0.58 mètres plutôt qu'à 2 mètres, la superficie totale des bâtiments secondaires à 127.6 mètres carrés plutôt que 120 et un nombre de bâtiments secondaires à 4 plutôt que 3, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE les bâtiments secondaires visés par la demande ont fait l'objet de permis de construction et qu'on peut donc présumer de la bonne foi du demandeur lors de leur construction;

ATTENDU QUE les constructions faisant l'objet de la demande sont très peu visibles de la rue ou des propriétés voisines, vue la présence de plusieurs arbres;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 30, chemin des Épinettes faite par monsieur Pierre Lacroix sur le lot 5 592 111.

19. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS;

26-02-2018

19. Autorisation de signature de l'entente délégation de gestion du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ATTENDU QUE l'actuelle Entente de délégation de Gestion #1056 de la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Luc Blanchette, renouvelle notre Entente de Délégation de Gestion #1056 pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif Forêt de la MRC d'Abitibi ont été informés de cette prolongation de cinq ans;

ATTENDU QUE le MFFP et la MRC d'Abitibi demandent à ce que les municipalités se prononcent dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et unanimement résolu,

QUE la municipalité de Preissac accepte de déléguer sa compétence à la MRC d'Abitibi pour la signature de la nouvelle Entente de Délégation de Gestion #1056, telle que proposée par le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Luc Blanchette, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

20. DEMANDE AU MFFP (MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS) L'EXCLUSION DES ZONES REC-1, REC-2 ET REC-3 POUR LA COUPE DE BOIS DOMESTIQUE;

27-02-2018

20. Demande au MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) l'exclusion des zones REC-1, REC-2 et REC-3 pour la coupe de bois domestique.

ATTENDU QUE la plupart des terres situées de part et d'autre de la route 395, à la hauteur des lacs Preissac et Fontbonne sont la propriété du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE des permis de coupe de bois domestique sont émis via le ministère des Forêts (à Amos, à Val d'Or ou à Rouyn-Noranda) pour la coupe de bois domestique;

ATTENDU QUE de la coupe de bois pour fins domestique se fait également sans avoir obtenu de permis, le contrôle de cette activité étant plutôt difficile;

ATTENDU QUE ce territoire appelé « La péninsule » correspond aux zones récréotouristiques REC-1, REC-2 et REC-3;

ATTENDU QUE ces zones récréotouristiques représentent le cœur du développement de plein air de la municipalité avec diverses activités présentes ou projetées (camping, vélo, raquette, ski de fond, sentiers pédestres, ornithologiques etc.);

ATTENDU QUE la table GIRT (table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire) sera bientôt mise à jour;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE DEMANDER au MFFP d'exclure les REC-1, REC-2 et REC-3 pour la coupe de bois domestique.

21. AIDE FINANCIÈRE AFIN DE SOUTENIR LES COMMERCES;

21. Aide financière afin de soutenir les commerces.

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

22. AIDE FINANCIÈRE AFIN DE SOUTENIR LES INDUSTRIES;

22. Aide financière afin de soutenir les industries.

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

23. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 223-12-2017 SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2018;

28-02-2018

23. Abrogation de la résolution 223-12-2017 sur l'adoption du budget 2018.

ATTENDU QUE le conseil prend note des questions et du mécontentement des citoyens, ainsi que de la pétition déposée ce soir;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution # 223-12-2017 sur l'adoption du budget 2018 et que le conseil adoptera un nouveau budget dans les meilleurs délais (légaux et fiscaux) afin de répondre aux attentes des citoyens, des commerçants et des mines.

24. VARIA;

24. Varia.

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

29-02-2018

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST unanimement résolu de lever l'assemblée :

DE CLORE la session. Il est 21 h 55.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 mars 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire, Nicole Poulin et mesdames les conseillères suivantes : Marilynne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseiller absent : Stephan Lavoie et Maxime Tancrede

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 février 2018
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer de mars est de 378 972.11\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Approbation de participer aux réunions des Directeurs Généraux des Municipalités de la région
9. Résolution pour plainte à la Commission municipale du Québec (CMQ)
10. Dépôt du projet budget 2018
11. Avis de motion sur règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018
12. Présentation du projet de règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018
13. Soumissions pour l'achat de bouées
14. Résolution annuelle de financement ADL
15. Session spéciale du 20 mars 2018
16. Demande d'expertise externe dans le dossier avec Matériaux Blanchette Inc.
17. Nommer des représentants pour « Tourisme Harricana »
18. Demande d'appui à Madame Caroline Guy et monsieur Gaston Trépanier pour l'acquisition auprès du MERN pour l'achat d'un terrain non cadastré, anciennement le lot 1, rang 6, canton de Preissac
19. Appui à madame Thérèse Pelchat et monsieur Mario Fortin pour une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ
20. Période de questions réservées à l'assistance
21. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (plus de 30 personnes).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro maire ouvre la réunion. Elle débute à 19h10.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

30-03-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2018;

31-03-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 février 2018.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 février 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

32-03-2018

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par la Pro maire et le Directeur général.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800149 à C1800216. La séquence des chèques en ligne L1800009 à L1800014.

Total des factures du mois	328 627.75\$
Total paiement direct mensuel	20 228.55\$
Total des salaires	30 115.81\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>378 972.11\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 13 mars 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Madame la pro maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, résume ses rencontres sur la loi 122 et ses implications futures pour la municipalité.

8. APPROBATION DE PARTICIPER AUX RÉUNIONS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉ DE LA RÉGION;

33-03-2018

8. Approbation de participer aux réunions des Directeurs généraux des Municipalités de la région.

ATTENDU QUE des rencontres entre directeurs généraux ont lieu 2 à 3 fois par année sur le territoire de la MRC Abitibi;

ATTENDU QUE ces rencontres favorisent le réseautage entre les DG;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer à ses rencontres de formation et d'échange qui se tiennent sur le territoire de la MRC Abitibi.

9. RÉOLUTION POUR PLAINTÉ À LA COMMISSION MUNICIPAL DU QUÉBEC (CMQ);

34-03-2018

9. Résolution pour plainte à la Commission municipale du Québec (CMQ).

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre dernier à l'occasion des élections générales municipales Mme Manon Derome a obtenu un poste à titre de conseillère;

CONSIDÉRANT QUE Mme Derome occupe le poste de conseillère au sein de la Municipalité depuis;

CONSIDÉRANT QUE Mme Derome, est assujetti à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., C. e-15.1.0.1)* ainsi qu'au Code d'éthique et de déontologie adoptée par la Municipalité sous le *Règlement 264-2018*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont été informés d'actions posées par Mme qui, si avérées, pourrait constituer un manquement auxdites loi et règlement;

CONSIDÉRANT QUE les motifs et les documents dont les membres du conseil ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu dans les circonstances :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome mentionne son désaccord et demande que sa dissidence soit inscrite :

DE DÉPOSER une plainte à la Commission municipale du Québec à l'encontre de Mme Manon Derome au nom de la Municipalité;

D'AUTORISER ET DE MANDATER le directeur général à effectuer les démarches nécessaires à la mise en application de la présente résolution.

10. DÉPÔT DU PROJET BUDGET ET PROJET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS;

10. Dépôt du projet budget et projet du programme triennal d'immobilisation.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, dépose le projet de budget et le projet du programme triennal d'immobilisation qui sera adopté le 20 mars 2018 et mentionne que les Élus en ont eu une copie au même moment que l'avis public a été donné (article 956 CM).

11. AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018;

11. Avis de motion sur le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.

La conseillère, madame Marilyne Tanguay donne avis de motion que le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018 sera adopté dans une séance ultérieure.

12. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018;

12. Présentation du projet de règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le projet de règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018 tel que prescrit par la loi.

13. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE BOUÉES;

35-03-2018

13. Soumission pour l'achat de bouées.

Résultat des soumissions demandées par le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, auprès de deux entreprises pour la fourniture de 28 bouées (14 bâbord et 14 tribord) avec chaînes, émerillons et pesées tel que spécifié dans l'appel d'offres:

Entreprise	Prix incluant les taxes et le transport
Nordak marine Inc.	48,985.20 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Nordak marine Inc. pour la fourniture, ainsi que la livraison de 28 bouées conformes aux normes de Transport Canada avec les équipements nécessaires à leurs installations (chaînes, pesées, etc.).

DE FINANCER cet achat avec le fonds de roulement et de rembourser ce-dernier sur cinq ans.

14. RÉOLUTION ANNUELLE DE FINANCEMENT ADL;

36-03-2018

14. Résolution annuelle de financement ADL.

ATTENDU QUE le pacte rural de la MRC Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploie un(e) agent(e) de développement local;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5.500.00 \$ provenant du « Pacte rural » de la MRC Abitibi.

15. SESSION SPÉCIALE DU 20 MARS 2018;

15. Session spéciale du 20 mars 2018.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, informe les citoyens que le conseil tiendra une session spéciale le 20 mars 2018 pour adopter le budget 2018, le programme triennal d'immobilisation et le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.

16. DEMANDE D'EXPERTISE EXTERNE DANS LE DOSSIER AVEC MATÉRIAUX BLANCHETTE INC.

37-03-2018

16. Demande d'expertise externe dans le dossier avec Matériaux Blanchette Inc.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est en processus judiciaire dans le dossier des redevances sur les gravières et sablières avec Matériaux Blanchette Inc..

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à donner un mandat à une firme externe pour déterminer les quantités de gravier utilisées pour les travaux effectués par Matériaux Blanchette Inc. pour la construction et l'amélioration de chemin dans le secteur du chemin Vautrin. Il est entendu que les coûts seront défrayés par les deux partis en cause.

17. NOMMER DES REPRÉSENTANTS POUR « TOURISME HARRICANA »;

38-03-2018

17. Nommer des représentants pour « Tourisme Harricana ».

Attendu que des problèmes de communication entre la MRC Abitibi, les municipalités et Tourisme Harricana;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Maxime Tancrede (représentant le conseil) et madame France Daoust (représentante de l'administration).

18. DEMANDE D'APPUI À MADAME CAROLINE GUY ET MONSIEUR GASTON TRÉPANIÉ POUR L'ACQUISITION AUPRÈS DU MERN POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN NON CADASTRÉ, ANCIENNEMENT LE LOT 1, RANG 6, CANTON DE PREISSAC;

39-03-2018

18. Demande d'appui à madame Caroline Guy et monsieur Gaston Trépanier pour l'acquisition auprès du MERN pour l'achat d'un terrain non cadastré, anciennement le lot 1, rang 6, canton de Preissac.

ATTENDU QUE Madame Caroline Guy et Monsieur Gaston Trépanier ont fait une demande auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour acquérir le lot anciennement désigné comme étant lot 1, rang 6, canton de Preissac, adjacent au lot 4 593 562;

ATTENDU QUE le MERN requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

ATTENDU QUE ce terrain constitue le prolongement du lot 4 593 562, cadastre du Québec, propriété des demandeurs et que ce lot faisant l'objet de la demande n'est contigu à aucun autre terrain et que par conséquent seuls les demandeurs peuvent y avoir accès;

ATTENDU QUE l'usage projeté du terrain sera un usage complémentaire à l'usage actuel soit une résidence sur un lot située en zone forestière et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DONNER un appui favorable auprès du MERN à Madame Caroline Guy et Monsieur Gaston Trépanier pour l'acquisition du lot sans désignation cadastrale, anciennement désigné comme le lot 1, rang 6, canton de Preissac.

19. APPUI À MADAME THÉRÈSE PELCHAT ET MONSIEUR MARIO FORTIN POUR UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ;

40-03-2018

19. Appui à madame Thérèse Pelchat et monsieur Mario Fortin pour une demande auprès de la CPTAQ.

ATTENDU QUE Madame Thérèse Pelchat et Monsieur Mario Fortin ont produit une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande consiste à obtenir l'autorisation d'acquérir le lot 4 816 684 de Monsieur Rosaire Pelchat en vue de l'élevage d'alpagas;

ATTENDU QUE les demandeurs sont propriétaires et ont leur résidence sur lot contigu 4 592 429;

ATTENDU QUE cette demande a pour but d'acquérir un terrain suffisamment grand pour faire l'élevage d'alpagas sans nuire pour autant à l'exploitation de la ferme du vendeur, Monsieur Rosaire Pelchat, lequel conserve plus de 155 hectares de terrain ainsi que tous ses bâtiments;

ATTENDU QUE l'analyse en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection des Activités Agricole du Québec présume la recevabilité de cette demande;

ATTENDU QUE la demande respecte en tous points la réglementation municipale et notamment le règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE RECOMMANDER à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation faite par madame Thérèse Pelchat et monsieur Mario Fortin.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSIATANCE;

20. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents questionnent les membres du conseil sur plusieurs points à l'ordre du jour et sur le prochain budget.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

41-03-2018

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 08.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PROMAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue exceptionnellement au 16, rue des Rapides le 20 mars 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre madame la pro maire Nicole Poulin, mesdames les conseillères, Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseiller absent : Stephan Lavoie et Maxime Tancrede

Étaient également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2018
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020
5. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2018
7. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (45)

Après avoir constaté le quorum, madame la pro maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 10.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

42-03-2018

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018;

43-03-2018

3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2018.

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

REVENUS	
Taxes	1 869 681
Paiements tenant lieux de taxes	2 000
Transferts	296 031
Services rendus	60 844
Imposition de droits	33 000
Amendes et pénalités	3 000
Intérêts	8 000
Autres revenus	10 000
TOTAL	2 282 556

DÉPENSES ET AFFECTATIONS	
Administration générale (Salaires et allocations annuels des élus : Maire 19 680 \$, chaque conseiller 6 972 \$)	607 978
Sécurité publique	257 321
Transport	668 600
Hygiène du milieu	193 857
Aménagement, urbanisme et développement	151 500
Loisirs et culture	185 800
Frais de financement	28 500
Remboursement en capital	40 500
Transfert aux activités d'investissements	148 500
TOTAL	2 282 556

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement que le budget de l'exercice financier 2018 soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

44-03-2018

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS	2018	2019	2020	TOTAL
<i>Administration</i>				
Appareils de communications		18 000		18 000
Ameublement et équipement de bureau		7 000		7 000
<i>Sécurité publique</i>				
Appareils respiratoires	60 000			60 000
<i>Transport</i>				
Infrastructures - chemins		150 000		150 000
Machineries, outillage et équipements (remorque / coupeuse de branches)	10 000	30 000		40 000
<i>Hygiène du milieu</i>				
Conteneurs pour déchets, matières recyclables et composte	5 000	20 000		25 000
<i>Aménagement, urbanisme et développement</i>				
Installation de tours Wi-Fi / Communications		25 000		25 000
Panneaux d'information	20 000			20 000
Embellissement	5 000	20 000		25 000
Passerelle et sentiers	10 000			10 000
Sentiers de la roche	8 500			8 500
Sentiers de vélos de montagne et multi usage	5 000	10 000		15 000
<i>Loisirs et culture</i>				
Salle multi usages (Complexe récréatif Jacques Massé)	5 000	20 000		25 000
Quai municipal et rampe de mise à l'eau secteur des rapides (stationnement)	20 000			20 000
Aménagement terrain - camping	30 000			30 000
Achat de bouées - balisage des lacs	50 000			50 000
TOTAL PROJETS D'INVESTISSEMENTS	228 500	300 000	0	528 500

MODES DE FINANCEMENT	2018	2019	2020	TOTAL
Revenus de fonctionnement	148 500	200 000		348 500
Fonds de roulement	80 000	100 000		180 000
TOTAL DES MODES DE FINANCEMENT	228 500	300 000	0	528 500

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018;

45-03-2018

5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2018.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC
RÈGLEMENT NO 265-2018**

Règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2018

ATTENDU QUE la résolution #223-12-2017 sur l'adoption du budget 2018 a été abrogée lors de la session régulière du 13 février 2018 et que le conseil adopte un nouveau budget;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le règlement **No: 263-2017** intitulé «Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018» qui a été adopté le 19 décembre 2017;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 13 mars 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2018 et portant le numéro 265-2018 soit adopté.

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0,7922 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2018, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

SECTION III TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 3 : Qu'une taxe de 1,9022 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2018;

SECTION IV TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 4 : Qu'une taxe de 2,4687 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités industrielles portées au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2018;

SECTION V TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 5 : Qu'un tarif annuel de 162,94 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2018 pour tous les bénéficiaires de ce service.

SECTION VI	LOCATIONS
Article 6 :	Salle du Centre récréatif Jacques Massé : 300,00 \$ Terrain au camping municipal pour la saison 2018 : 350,00 \$ Rétro caveuse : 120,00 \$ / heure
SECTION VII	DIVERS
Article 7 :	Vente de matériel : coûtant
SECTION VIII	TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE
Article 8 :	Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;
Article 9 :	Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;
Article 10 :	Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.
SECTION IX	MODE DE PAIEMENT
Article 11 :	Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante : Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte; Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent; Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent; Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible; Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.
SECTION X	ABROGATION
Article 12	Le règlement No : 263-2017 intitulé « Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice 2018 » est abrogé à toutes fins que de droit en faveur du présent règlement.
SECTION XI	ENTRÉE EN VIGUEUR
Article 13 :	Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion	: 13 mars 2018
Présentation du projet de règlement	: 13 mars 2018
Adoption	: 20 mars 2018
Publication	: 21 mars 2018

Nicole Poulin
Pro maire

Gérard Pétrin
Directeur général/
secrétaire-trésorier

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2018

6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2018.

Les citoyens présents questionnent les membres du conseil sur le budget 2018.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

46-03-2018

7. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicole Poulin
Pro-maire

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 avril 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire, Stephan Lavoie, mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 mars 2018
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 mars 2018
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer du mois est de 238 536.20\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Approbation du contrat de nivelage pour l'année 2018
10. Autorisation d'achat d'abat poussière pour l'année 2018
11. Résolution annuelle pour la MTMDET
12. Dérogation mineure du 7, chemin Doré
13. Dérogation mineure du 1027, avenue du Lac
14. Mandater la MRC d'Abitibi pour l'achat regroupé de bacs roulants
15. Commandite pour la Fabrique St-Raphaël de Preissac pour l'impression des feuillets paroissiaux pour l'année 2018
16. Vente d'une pompe portative du service incendie
17. Accord de la proposition pour la Vente d'un camion Ford F-800 du service incendie
18. Droit de passage aux VTT pour la randonnée du Club QUAD du 16 juin 2018
19. Présentation des travaux de voirie 2018 (demande au député)
20. Période de questions réservées à l'assistance
21. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (14).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

47-04-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2018;

48-04-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 mars 2018.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 mars 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 MARS 2018;

49-04-2018

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 mars 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 mars 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

50-04-2018

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire, la Pro maire et le Directeur général.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800217 à C1800299. La séquence des chèques en ligne L1800015 à L1800021.

Total des factures du mois	168 674.66\$
Total paiement direct mensuel	28 347.67\$
Total des salaires	41 513.87\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>238 536.20\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 10 avril 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin résume ses rencontres.

9. APPROBATION DU CONTRAT DE NIVELAGE POUR L'ANNÉE 2018;

51-04-2018

9. Approbation du contrat de nivelage pour l'année 2018.

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 9 avril 2018 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix total incluant les taxes	Prix / heure+ taxes
Béton Fortin Inc.	68,978.07 \$	155.00 \$
Les entreprise Roy & Frères Inc.	86,233.53 \$	155.00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 68,978.07 \$.

10. AUTORISATION D'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2018;

52-04-2018

10. Autorisation d'achat d'abat poussière pour l'année 2018.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 200,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix pour 200,000 litres
Marcel Baril	71,600.00 \$ plus taxes
Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue	78,400.00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Marcel Baril » pour la fourniture et l'épandage de 200,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 71,600.00 \$ plus les taxes applicables.

11. RÉOLUTION ANNUELLE POUR LA MTMDET;

53-04-2018

11. Résolution annuelle pour la MTMDET.

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les interventions et les frais encourus ont été faits sur les routes admissibles au « programme d'aide à l'entretien du réseau routier local » pour un montant de 232,929.00 \$

II EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

12. DÉROGATION MIEURE DU 7, CHEMIN DORÉ;

54-04-2018

12. Dérogation mineure du 7, chemin Doré.

ATTENDU QU'en date du 7 février 2018, Monsieur Éric Gagnon a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 7, chemin Doré à Preissac, sur le lot 5 488 564;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage en cours avant, vis-à-vis du bâtiment principal, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la grandeur du terrain limite les emplacements possibles pour l'implantation du garage;

ATTENDU QUE le respect de la réglementation créerait un préjudice au demandeur en regard de la coupe d'arbres et des frais liés au remblayage;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes, le voisin de droite ayant lui-même un garage à proximité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande de dérogation mineure qui consiste à permettre la construction d'un garage en cours avant, vis-à-vis du bâtiment principal, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

13. DÉROGATION MINEURE DU 1027, AVENUE DU LAC;

55-04-2018

13. Dérogation mineure du 1027, avenue du Lac.

ATTENDU QU'en date du 28 février 2018, Madame Jacqueline Coté a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la municipalité concernant un immeuble situé au 1027, avenue du Lac à Preissac, sur le lot 5 537 217;

ATTENDU QUE cette demande consiste à régulariser la présence d'une remise non contigüe au bâtiment principal et située à moins de 2 mètres de ce bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce bâtiment sert à abriter de l'équipement (de pompage) qui est source de bruit et donc peut souhaitable à l'intérieur du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce bâtiment n'est pas visible de la route;

ATTENDU QUE ce bâtiment n'est d'aucune façon une source de préjudice pour les propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande qui consiste à régulariser la présence d'une remise non contigüe au bâtiment principal et située à moins de 2 mètres de ce bâtiment principal;

14. MANDATER LA MRC D'ABITIBI POUR L'ACHAT REGROUPÉ DE BACS ROULANTS;

56-04-2018

14. Mandater la MRC d'Abitibi pour l'achat regroupé de bacs roulants.

ATTENDU QUE la municipalité est embarquée dans le projet de plateforme de compostage de la MRC Abitibi;

ATTENDU QUE les opérations devraient débuter en janvier 2019;

ATTENDU QUE l'achat de bacs est nécessaire pour être prêt pour la cueillette du compost (troisième voie);

ATTENDU QUE la MRC Abitibi invite les municipalités à participer à un achat regroupé pour l'acquisition de bacs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE MANDATER la MRC Abitibi pour l'achat de bacs bruns roulants de 360 litres pour la collecte du compost.

15. COMMANDITE POUR LA FABRIQUE ST-RAPHAËL DE PREISSAC POUR L'IMPRESSION DES FEUILLETS PAROISSIAUX POUR L'ANNÉE 2018;

57-04-2018

15. Commandite pour la Fabrique St-Raphaël de Preissac pour l'impression des feuillets paroissiaux pour l'année 2018.

ATTENDU QUE la fabrique St-Raphael de Preissac publie un feuillet paroissial disponible sur le territoire de la municipalité et que le support financier est primordial pour la continuité de ses publications;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

D'ACCORDER une commandite à la fabrique St-Raphaël de 620.00 \$ pour l'année 2018. Le logo de la municipalité sera inclus sur les feuillets.

16. VENTE D'UNE POMPE PORTATIVE DU SERVICE INCENDIE;

58-04-2018

16. Vente d'une pompe portative du service incendie.

ATTENDU QUE la municipalité a une pompe portative usagée pour son service incendie et qu'elle a été remplacée par une autre;

ATTENDU QUE la municipalité de La Corne s'est montrée intéressée et a fait une offre de 1,000.00 \$ à la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de la municipalité de La Corne de 1,000.00 \$ pour la vente d'une pompe portative usagé.

17. ACCORD DE LA PROPOSITION POUR LA VENTE D'UN CAMION FORD F-800 DU SERVICE INCENDIE;

59-04-2018

17. Accord de la proposition pour la vente d'un camion Ford F-800 du service incendie.

ATTENDU QUE le nouveau camion incendie est arrivé et fonctionnel et que le camion E-202 Ford F-800 de l'année 1997 est à vendre;

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Landrienne est intéressée à acquérir ce camion;

ATTENDU QUE des représentants de la municipalité du canton Landrienne se sont déplacés pour en constater l'état et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Landrienne a fait une offre de 4,000.00 \$ à la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre et de vendre à la municipalité du canton de Landrienne le camion E-202 F-800 portant le numéro de série : 1FDYF70JXVVA40031 et d'autoriser le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

18. DROIT DE PASSAGE AUX VTT POUR LA RANDONNÉE DU CLUB QUAD DU 16 JUIN 2018;

60-04-2018

18. Droit de passage aux VTT pour la randonnée du Club QUAD du 16 juin 2018.

ATTENDU QUE le Club QUAD Amos région organise une randonnée pour les quadistes qui empruntera des sentiers et routes municipales;

ATTENDU QUE l'autorisation pour circuler en VHR (véhicule hors route), il est nécessaire d'avoir les autorisations requises par les autorités compétentes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de donner le droit de passage au Club QUAD Amos région pour une randonnée qui se déroulera le 16 juin 2018 et d'autoriser le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cet effet.

19. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018 (DEMANDE AU DÉPUTÉ);

61-04-2018

19. Présentation des travaux de voirie 2018 (demande au député).

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des travaux sur son réseau routier municipal;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec dispose d'un programme d'aide financière (PAARRM) et que les municipalités doivent en faire la demande auprès de la députation régionale;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE DEMANDER une aide financière au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour réaliser les travaux suivants :

NOM DU CHEMIN	NOMBRE DE PONCEAU / 2 000,00 \$	6 \$ / MÈTRES LINÉAIRES DE FOSSÉ	PRIX ESTIMÉ
TRAVERSE DE LA MOTTE	3 ponceaux de 24 pouces	1,000 mètres	12, 000,00 \$
DU CAP	1 ponceau	100 mètres	2 600,00 \$
DES COTEAUX	1 ponceau	100 mètres	2,600.00 \$
DES PÊCHEURS		1,000 mètres	6, 000,00 \$
DES PÊCHEURS	Rechargement, épandage et compaction	2,000 mètres/2,500 tonnes/kilomètre	50, 000,00 \$
Total des travaux	5 ponceaux et rechargement de 5 000 tonnes et 2,200 mètres de fossé		73, 200,00 \$

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSIATANCE;

20. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents questionnent les membres du conseil sur plusieurs points à l'ordre du jour.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

62-04-2018

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 11.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 mai 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Manon Derome et monsieur le conseiller suivant : Aldée Langlois.

Maire et conseillers absents : Stephan Lavoie, Maxime Tancrède et Rémi Pelletier

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 avril 2018
5. Comptes à payer du mois
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Présentation et dépôt du rapport financier 2017
9. Rencontre avec Hydro-Québec
10. Abrogé la résolution (56-04-2018) pour mandater la MRC d'Abitibi de l'achat regroupé des bacs roulants
11. Soumission pour un montage d'une version 3D du projet du centre communautaire
12. Budget alloué pour vente de garage
13. Mandater monsieur Gilles Prévost pour l'achat de lumières vertes pour le service incendie
14. Formation de pompiers
15. Demande d'aide financière au Fonds Culturel de la MRC d'Abitibi
16. Budget alloué pour la corvée de nettoyage de la 395
17. Dérogation mineure du 785, chemin de la Pointe
18. Dérogation mineure du 779, chemin Vautrin
19. Soumission pour l'achat de matériel (attelles) pour le service incendie
20. Soumission pour travaux voirie 2018
21. Approbation des travaux pour le réaménagement de la Biblio
22. Période de questions réservées à l'assistance
23. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (12).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

63-05-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2018;

64-05-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 avril 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 avril 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

65-05-2018

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par la Pro-maire et le Directeur général

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1800300 à C1800372. La séquence des chèques en ligne L1800022 à L1800028.**

Total des factures du mois	118 450.60\$
Total paiement direct mensuel	14 324.73\$
Total des salaires	19 226.29\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>152 001.62\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 8 mai 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Madame la pro-maire dresse un bref résumé de ses rencontres. De plus, la conseillère Mme Manon Derome a dévoilé le projet confidentiel et conditionnel d'une minière et fût remis à l'ordre par Mme la pro-maire.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin résume ses rencontres avec le Maire et/ou les conseillers.

8. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017;

66-05-2018

8. Présentation et dépôt du rapport financier 2017.

Madame Manon Labrecque présente le rapport financier 2017 au conseil et aux citoyens présents, elle explique le rapport et répond aux questions des citoyens.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le rapport financier 2017, tel que présenté par la vérificatrice externe de la municipalité du bureau de Daniel Tétreault CPA.

Le directeur général, monsieur Gérard pétrin dépose au conseil l'état des résultats au 30 avril 2018 tel que prescrit par le Code municipal (CM)

9. RENCONTRE AVEC HYDRO-QUÉBEC;

9. Rencontre avec Hydro-Québec.

Madame La pro-maire, Nicole Poulin résume la rencontre à laquelle, elle a participé avec le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, le 4 mai dernier.

10. ABROGÉ LA RÉOLUTION (56-04-2018) ET MANDATER L'UMQ POUR L'ACHAT DES BACS ROULANTS;

67-05-2018

10. Abroger la résolution (56-04-2018) et mandater l'UMQ pour l'achat regroupé des bacs roulant.

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* : permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 450 bacs roulants, nécessaires pour satisfaire ses besoins;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Preissac confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de 450 bacs roulants de 360 litres de couleur brune, nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Preissac s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Preissac s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2019, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

D'ABROGE la résolution 56-04-2018 qui mandatait la MRC Abitibi de faire l'achat de bacs roulant pour la municipalité de Preissac.

11. SOUMISSION POUR UN MONTAGE D'UNE VERSION 3D DU PROJET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

68-05-2018

11. Soumission pour un montage d'une version 3D du projet du centre communautaire.

ATTENDU QUE la municipalité prépare une soirée de consultation publique pour présenter et entendre les citoyens sur différents sujets et que le projet du CRJM en fait partie;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Trame pour la préparation d'une version 3D pour avoir une idée plus visuelle du projet et d'allouer un montant maximum de 1,000.00 \$ pour ce travail.

12. BUDGET ALLOUÉ POUR VENTE DE GARAGE (500.00\$);

69-05-2018

12. Budget pour vente de garage (500.00\$).

ATTENDU QUE la municipalité désire organiser une vente de garage dans l'aréna, le 2 juin prochain;

ATTENDU QUE cette activité sociale se veut une occasion de rencontrer et d'échange avec les citoyens;

ATTENDU QUE des frais de collation sont prévus parce que l'activité s'échelonne toute la journée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 500.00 \$ pour l'organisation de cette activité de vente de garage du 2 juin 2018.

13. MANDATER MONSIEUR GILLES PRÉVOST POUR PROJET « LUMIÈRES VERTES » POUR LE SERVICE INCENDIE;

70-05-2018

13. Mandater monsieur Gilles Prévost pour le projet « lumières vertes » pour le service incendie.

ATTENDU QUE le service d'incendie est composé de volontaires et que ceux-ci ont besoin de se déplacer rapidement, lors d'appel;

ATTENDU QUE d'avoir un système d'identification spécifique (lumières vertes) serait peut-être une solution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à faire les démarches nécessaires pour présenter un projet de lumières d'urgence qui pourraient être installé sur les voitures des pompiers et/ou premiers répondants.

14. FORMATION DE POMPIERS;

71-05-2018

14. Formation de pompiers.

ATTENDU QUE les pompiers ont besoin de formation et que la firme « Éduexpert » propose deux formations : Pompier 1 et MDO hors programme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Éduexpert » pour deux formations au montant de 6,703.04 \$.

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CULTUREL DE LA MRC D'ABITIBI;

72-05-2018

15. Demande d'aide financière au Fonds Culturel de la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi dispose d'un Fonds culturel et que pour faire une demande d'aide financière, une personne doit être mandatée par résolution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE MANDATER l'agente de développement locale madame France Daoust pour faire une demande d'aide financière pour l'ajout d'une boîte aux livres. La participation de la municipalité est au moins de 15% du projet.

16. BUDGET ALLOUÉ POUR LA CORVÉE DE NETTOYAGE DE LA 395 (500.00 \$);

73-05-2018

16. Budget alloué pour la corvée de nettoyage de la 395 (500.00 \$).

ATTENDU QU'un comité de bénévoles organise une corvée de nettoyage sur la Route 395 (avenue du Lac);

ATTENDU QUE la fourniture de différents biens (eau, sandwich, amuse-gueule, café, etc.) est indispensable pour le succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 500.00 \$ pour défrayer les coûts reliés à l'organisation annuelle de la corvée de nettoyage de la Route 395.

17. DÉROGATION MINEURE DU 785, CHEMIN DE LA POINTE;

74-05-2018

17. Dérogation mineure du 785, chemin de la pointe.

ATTENDU QU'en date du 12 avril 2018, Madame Céline Doyon et Monsieur Richard Plante ont produit une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement N° 240-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 785, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 072;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre de créer deux (2) lots dont les largeurs minimales seront de 44.6 mètres plutôt que 45 mètres, en contravention avec l'article 3.2.1 du règlement de lotissement de la municipalité;

ATTENDU QUE les nouveaux lots créés contiendront respectivement plus de 5 400 et plus de 9 100 mètres carrés, soit beaucoup plus que la superficie minimale requise de 4 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lotissement projeté ajoutera un terrain qui pourra être l'assiette d'une nouvelle construction sur un lot riverain;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande de dérogation mineure au règlement de lotissement N° 240-2014 de la municipalité de Preissac concernant un immeuble situé au 785, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 072, faite par madame Céline Doyon et monsieur Richard Plante.

18. DÉROGATION MINEURE DU 779, CHEMIN VAUTRIN;

75-05-2018

18. Dérogation mineure du 779, chemin Vautrin.

ATTENDU QU'en date du 4 avril 2018, Monsieur Étienne Tanguay a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 779, chemin Vautrin à Preissac, sur le lot 4 592 035, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la présence d'un garage situé à 3.18 mètres du bâtiment principal plutôt qu'à 5 mètres, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE ce permis relatif à la construction du garage ne mentionnait pas la distance à respecter entre le garage et la résidence;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 779, chemin Vautrin à Preissac, sur le lot 4 592 035, cadastre du Québec faite par monsieur Étienne Tanguay;

19. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL (ATTELLES) POUR LE SERVICE INCENDIE;

76-05-2018

19. Soumission pour l'achat de matériel (attelles) pour le service incendie.

ATTENDU QUE le budget 2018 prévoit l'achat de matériel pour le service d'incendie;

ATTENDU QUE l'achat d'attelles (2) et d'une courroie de tête serait fort utile pour les premiers répondants;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACHETER deux attelles et une courroie de tête au montant de 1,281.00 \$ plus les taxes applicables.

20. SOUMISSION POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2018;

77-05-2018

20. Soumission pour travaux de voirie 2018.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a invité 5 entreprises à soumissionner pour les travaux de voirie 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 7 mai 2018 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix incluant les taxes applicables
Béton Fortin Inc.	99 798.31\$
Construction Lemiro Inc.	87 237.28\$
Excavation Gilbert Sheehy Inc.	90 255.38\$
Les Entreprises Roy & Frères Inc.	99 819.02\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Construction Lemiro Inc. » pour réaliser les travaux de voirie 2018 tel que décrits dans l'appel d'offres, pour un montant de 87,237.31 \$.

21. APPROBATION DES TRAVAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIO;

78-05-2018

21. Approbation des travaux pour le réaménagement de la Biblio.

ATTENDU QUE la municipalité avait fait une demande d'aide financière pour des travaux de mise à niveau et d'ameublement avec le programme « Projet FARR » et que le MAMOT vient confirmer l'acceptation desdites demande pour un montant n'excédant pas 13,609.55 \$;

ATTENDU QUE la subvention accordée est de 50% des coûts ci-haut mentionné;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire exécuter les travaux tel que spécifiés dans la demande d'aide financière, en collaboration avec la personne responsable de la Biblio-Sud madame Ginette Duquette.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

22. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents questionnent les membres du conseil sur plusieurs points à l'ordre du jour dont principalement le fait de ne pas encourager un commerce local où la propriétaire avait en sa possession un document confidentiel adressé au Conseil seulement. Mme la pro-maire a expliqué que le comité visé était indépendant de ces décisions face au budget minime alloué par le Conseil et que ce document était informel.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

79-05-2018

23. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la pro-maire, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 35.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO-MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 juin 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillères suivantes : Marilynne Tanguay, Manon Derome et monsieur le conseiller suivant : Aldée Langlois.

Maire et conseillers absents : Stephan Lavoie, Maxime Tancrede et Rémi Pelletier

Était également présente à cette assemblée, madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 mai 2018
5. Comptes à payer du mois
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Proposition d'une rencontre de travail avec Mme Potvin
9. Embauche de personnels (étudiants et autres)
10. Faits saillants du rapport financier 2017
11. Autorisation de signatures pour l'achat du lot 4 821 347 secteur chemin Doré
12. Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 108, chemin des Peupliers
13. Propositions pour ponceaux
14. Proposition de migration Office 365
15. Proposition pour la vérification comptable externe 2018 (7,875.00 \$ plus taxes)
16. Nouvelle signalisation, ajout d'un stop sur l'avenue Principale
17. Proposition d'un consultant pour préparation budgétaire
18. Fonds culturel « projet graffiti »
19. Projet soccer
20. Renouvellement d'assurances MMQ (25,942.00 \$)
21. Demande de services juridiques pour madame la conseillère au siège # 4
22. Abat poussière (vers le 12 juin)
23. Location de voiture
24. Proposition pour modification au site Internet (372.00 \$)
25. Bacs de compost
26. Proposition de Vitrierie Commerciale DB
27. Masques facial « Drager » avec amplificateur de voix (6,094.37 \$)
28. Édition spéciale du Journal L'Alliance (2 460,53 \$)
29. Période de questions réservées à l'assistance
30. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (16).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro-maire ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

80-06-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2018;

81-06-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 mai 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 mai 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

82-06-2018

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire, la Pro-maire et la directrice générale adjointe.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700764, M0000347 et C1800373 à C1800469. La séquence des chèques en ligne L1800029 à L1800033.

Total des factures du mois	132 067,21\$
Total paiement direct mensuel	29 028,46\$
Total des salaires	43 416,78\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	204 512,45\$

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 12 juin 2018.

Nicole Labrecque, directrice générale adjointe

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Madame la Pro-maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Madame la Pro-maire résume ses rencontres avec le directeur général et/ou les conseillers.

8. PROPOSITION D'UNE RENCONTRE DE TRAVAIL AVEC MME POTVIN;

83-06-2018

8. Proposition d'une rencontre de travail avec Mme Potvin.

ATTENDU QU'une rencontre de travail est souhaitable en vue de la consultation publique;

ATTENDU QUE madame Micheline Potvin, Ph. D, offre ses services pour la prise en charge de cette réunion ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de madame Micheline Potvin et d'autoriser la dépense de 250,00 \$ pour sa rémunération ainsi que les frais de repas et de déplacements (aller-retour 0,42 \$ du kilomètre et un per diem de 46,00\$). Il est entendu que les frais de repas du dîner seront assumés par la municipalité pour l'ensemble des participants.

9. EMBAUCHE DE PERSONNEL (ÉTUDIANTS ET AUTRES)

9. Embauche de personnel (étudiants et autres).

84-06-2018

ATTENDU QUE monsieur André Chagnon offre ses services pour le retrait et l'installation de bouées dans le cadre du projet de balisage des lacs;

ATTENDU le besoin de main-d'œuvre accru en période estivale principalement pour les travaux d'entretien et la réalisation d'activités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de monsieur André Chagnon selon les conditions convenues lors de la dernière session de travail pour le retrait et l'installation des bouées selon les normes en vigueur;

D'AUTORISER l'embauche de trois étudiants(es) selon les conditions convenues lors de la dernière session de travail à compter du 26 juin pour l'aide aux travaux d'entretien et à la réalisation d'activités au cours de la période estivale.

10.FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017;

85-06-2018

10. Faits saillants du rapport financier 2017.

Madame la Pro-maire présente les faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe signés par Monsieur Stephan Lavoie, Maire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PUBLIER ce rapport dans le journal L'Alliance de Preissac ainsi que sur le site Internet preissac.com et la page Facebook de la municipalité.

11. AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ACHAT DU LOT 4 821 437 SECTEUR CHEMIN DORÉ;

86-06-2018

11. Autorisation de signatures pour l'achat du lot 4 821 437 secteur chemin Doré.

ATTENDU QUE le lot 4 821 347, cadastre du Québec, située au chemin Doré, a été adjugée à la Municipalité de Preissac le 13 avril 2017 dans le cadre de la vente pour défaut de paiement des taxes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1043 du Code municipal, la Municipalité peut maintenant officialiser l'acquisition par contrat notarié;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie, ou son représentant, et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer tous les documents relatifs à ladite transaction;

DE MANDATER Me Marie-Josée St-Laurent, notaire, à préparer tous les documents relatifs pour la réalisation complète et parfaite de cette transaction.

12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 108, CHEMIN DES PEUPLIERS;

87-06-2018

12. Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 108, chemin des Peupliers.

ATTENDU QU'en date du 2 mai 2018, madame Lise Bernier et monsieur Denis Lacroix ont produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N^o 239-2014 concernant un immeuble situé au 108, chemin des Peupliers à Preissac, sur le lot 4 591 988, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser les marges avant de la résidence et du garage situés à 6.84 mètres et 6.03 mètres plutôt qu'à 7.5 mètres, la superficie du garage à 123.03 mètres carrés plutôt que 120 mètres carrés et la superficie totale des bâtiments secondaires à 133.58 mètres carrés plutôt que 120 mètres carrés;

ATTENDU QUE la forme du terrain en pointe vers la rue oblige à respecter une distance plus grande, la somme des marges des coins des bâtiments étant d'ailleurs à plus de 8 mètres;

ATTENDU QUE la superficie excédentaire du garage a probablement été causée par l'ajout d'un isolant et d'un crépi lors de la rénovation du garage;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande ne causera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité aux termes de la résolution adoptée le 2 mai 2018 (point 4.3 du procès-verbal du CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande de dérogation mineure au règlement de zonage N^o 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 108, chemin des Peupliers à Preissac, sur le lot 4 591 988, cadastre du Québec, faite par madame Lise Bernier et monsieur Denis Lacroix.

13. PROPOSITION POUR PONCEAUX;

88-06-2018

13. Proposition pour ponceaux.

ATTENDU QUE l'achat de ponceaux est nécessaire pour la réalisation des travaux du contrat de voirie 2018 ainsi que pour quelques entrées;

ATTENDU QUE le coût des ponceaux d'élève à 8 610 \$ pour le contrat de voirie et à 2 046 \$ pour les entrées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de ponceaux pour un montant de 10 656 \$ plus taxes applicables.

14. PROPOSITION DE MIGRATION OFFICE 365;

89-06-2018

14. Proposition de migration Office 365.

ATTENDU QUE le conseil souhaite établir un nouveau système de communication pour faciliter les échanges et se mettre à jour au niveau des communications;

ATTENDU QU'Office 365 offre plusieurs avantages dont : un mode de licence par usager plutôt que par appareil, l'accès à partir de n'importe quel appareil mobile ou de bureau, la possibilité de créer plusieurs équipes (lieux de travail virtuel) pour les différents dossiers;

ATTENDU QUE l'entreprise Arkys de Rouyn-Noranda propose le forfait *Licence Office 365 Business Premium* au coût mensuel de 152,55 \$ auquel s'ajoutent les coûts de main-d'œuvre de 1 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'Arkys et d'autoriser la dépense de 152,55 \$ plus taxes par mois ainsi que pour les coûts de main-d'œuvre de 1 000 \$ avant taxes.

15. PROPOSITION POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE EXTERNE 2018 (7 875,00 \$ PLUS TAXES);

90-06-2018

15. Proposition pour la vérification comptable externe 2018 (7 875,00 \$ plus taxes).

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers;

ATTENDU QUE Daniel Tétreault CPA inc. a présenté une offre de services pour la vérification et l'audit des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 incluant l'entrée des données sur Sesamm, les rapports spéciaux des matières recyclables et de la TECQ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Daniel Tétreault CPA inc. pour la vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et d'autoriser la dépense de 7 875.00 \$ plus les taxes applicables.

16. NOUVELLE SIGNALISATION, AJOUT D'UN STOP SUR L'AVENUE PRINCIPALE;

91-06-2018

16. Nouvelle signalisation, ajout d'un stop sur l'avenue Principale.

ATTENDU QUE l'installation d'une nouvelle signalisation, soit un arrêt sur l'avenue Principale à l'intersection de la rue des Rapides est souhaitée pour accroître la sécurité des usagers;

ATTENDU la proposition de Zip Lignes au montant de 2 288,00\$ pour deux panneaux clignotant au LED, soit un arrêt et un passage pour piéton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Zip Lignes datée du 7 juin 2018 et d'autoriser la dépense de 2 288,00 \$ taxes incluses.

17. PROPOSITION D'UN CONSULTANT POUR PRÉPARATION BUDGÉTAIRE;

17. Proposition d'un consultant pour préparation budgétaire.

Madame la Pro-maire déclare son conflit d'intérêt concernant ce sujet de l'ordre du jour. Comme elle doit se retirer physiquement de la salle pour les délibérations et que cette situation engendre un défaut de quorum, ce sujet est reporté à la fin de la rencontre.

18. FONDS CULTUREL «PROJET GRAFFITI»;

92-06-2018

18. Fonds culturel «projet graffiti».

Madame la Pro-maire invite madame France Daoust, agente de développement, présente dans l'assistance, à décrire le projet.

ATTENDU QUE le «projet graffiti» consiste à la réalisation d'une affiche grand format produite par nos adolescents sous la supervision d'une équipe professionnelle et que celle-ci serait installée au parc Tancrède;

ATTENDU QUE ce projet a pour but de stimuler l'expression culturelle de notre milieu, de favoriser les apprentissages, la cocréation, les échanges de visions et de connaissances entre citoyens et formateurs;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac souhaite déposer une demande d'aide financière conjointement avec la municipalité de La Corne dans le cadre du Fonds culturel de la MRC d'Abitibi pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust, agente de développement, à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer, pour et au nom de la municipalité de Preissac, les documents relatifs à l'entente conjointe avec la municipalité de La Corne pour la demande d'aide financière présentée à la MRC d'Abitibi dans le cadre du Fonds culturel.

19. PROJET SOCCER;

93-06-2018

19. Projet soccer.

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une belle participation à l'activité de soccer l'an dernier et souhaite l'offrir à nouveau aux enfants pour une durée de 8 à 10 semaines;

ATTENDU QUE cette activité s'autofinance;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER notre agente de développement, madame France Daoust, à aller de l'avant dans ce projet.

20. RENOUELEMENT D'ASSURANCES MMQ;

94-06-2018

20. Renouvellement d'assurances MMQ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le renouvellement des assurances municipales avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) pour le montant de 25 942,00 \$.

21. DEMANDE DE SERVICES JURIDIQUES POUR MADAME LA CONSEILLÈRE AU SIÈGE #4;

95-06-2018

21. Demande de services juridiques pour madame la conseillère au siège #4.

Madame la conseillère, Manon Derome, souhaite informer les citoyens de la raison de cette demande. Madame la Pro-Maire avise madame Derome qu'il s'agit d'un dossier à caractère confidentiel et l'invite à venir rencontrer M. Pétrin à ce sujet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement:

DE MANDATER monsieur Gérard Pétrin, directeur général, à rencontrer madame la conseillère Manon Derome pour l'informer de la procédure applicable relativement à sa demande.

22. ABAT-POUSSIÈRE;

22. Abat-poussière.

La directrice générale adjointe informe l'assistance que l'épandage d'abat-poussière est prévu au cours de la semaine.

23. LOCATION DE VOITURE;

96-06-2018

23. Location de voiture.

Madame la conseillère Manon Derome, demande d'inscrire sa dissidence.

ATTENDU QUE les frais de déplacements annuels justifient la location d'un véhicule;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de location pour véhicule de type VUS se décrivant comme suit :

LOCATION	MENSUALITÉ COÛT NET	COÛT NET 60 MOIS	COMPTANT	RÉSIDUEL	ÉQUIPEMENT ADD.
Toyota RAV4 AWD LE UPGRADE PKG	374,17 \$	22 450 \$	750 \$	12 906 \$	Chauffe-moteur
Nissan ROGUE S, TI CVT sans option	352,59 \$	21 155 \$	n/a	12 475 \$	Chauffe-moteur, pneus hiver et « rims »

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu à la majorité des membres présents:

D'AUTORISER la dépense pour la location d'un véhicule Nissan Rogue tel que décrit dans l'offre de location du Garage A.L. Poirier inc. datée du 4 juin 2018 pour une période de 60 mois ainsi que pour les frais d'assurance et d'immatriculation du véhicule.

DE MANDATER monsieur Gérard Pétrin, directeur général, à signer tout document relatif à cette transaction.

24. PROPOSITION POUR MODIFICATION AU SITE INTERNET;

97-06-2018

24. Proposition pour modification au site Internet.

ATTENDU QU'une modification au site Internet de la municipalité est requise pour faciliter la recherche de l'information financière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 372,00 \$ avant taxes pour l'ajout d'une section intitulée *Informations financières* qui regroupera le discours du budget, les prévisions budgétaires, les faits saillants du rapport financier, le rapport des contrats octroyés ainsi que le rapport financier.

25. BACS À COMPOST;

98-06-2018

25. Bacs à compost.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre à la disposition de ses citoyens deux composteurs pour les encourager à une saine gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le composteur sélectionné est un système rotatif qui permet un compostage rapide (6 semaines) et offre 2 compartiments permettant de fabriquer le compost tout en le récoltant;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilyne Tanguay et résolu unanimement:

D'AUTORISER la dépense de 2 388,82 \$ incluant les frais de transport pour l'achat de deux composteurs NE-401 tel que décrit dans la proposition *Compostage à la municipalité OPTION 1* de la compagnie Joracan datée du 30 mai 2018.

26. PROPOSITION DE VITRERIE COMMERCIALE DB;

26. Proposition de Vitrerie Commerciale DB.

Ce sujet est reporté.

27. MASQUES FACIAL « DRAGER » AVEC AMPLIFICATEUR DE VOIX;

27. Masques facial « Drager » avec amplificateur de voix.

99-06-2018

ATTENDU QUE le service incendie demande l'autorisation de procéder à l'achat d'équipements pour appareils respiratoires, tel que masques et amplificateurs de voix;

ATTENDU QUE la somme nécessaire, prévue au budget, est disponible;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense au montant de 6 094,37 \$ taxes incluses pour l'achat des équipements décrits sur la soumission no. 12210 de Boivin Gauvin inc. datée du 22 mai 2018.

28. ÉDITION SPÉCIALE DU JOURNAL L'ALLIANCE;

28. Édition spéciale du Journal L'Alliance.

Ce sujet est reporté.

REPRISE DU POINT 17. PROPOSITION D'UN CONSULTANT POUR PRÉPARATION BUDGÉTAIRE;

Reprise du point 17. Proposition d'un consultant pour préparation budgétaire.

Comme nous n'avons toujours pas quorum pour traiter ce sujet, celui-ci est reporté à une séance ultérieure.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

29. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents questionnent les membres du conseil concernant plusieurs points à l'ordre du jour et autres sujets tels que :

- Les caucus avant la session régulière
- Le débarcadère
- La consultation publique
- La voirie

Madame la Pro-maire invite madame la conseillère Manon Derome à quitter la séance, car elle trouble l'ordre.

Madame la conseillère Manon Derome quitte la salle à 19h55.

30. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

30. Clôture et levée de l'assemblée.

Puisqu'il y a défaut de quorum, madame Nicole Poulin, pro-maire, et monsieur Aldée Langlois, conseiller, ajournent la séance. Il est 19 h 58.

Madame la Pro-maire informe l'assistance que les membres du conseil présents demeurent disponibles pour répondre à leurs questions.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO-MAIRE

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 juillet 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire, Stephan Lavoie, mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier, Aldée Langlois.

Conseillère absente : Manon Derome

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 juin 2018
5. Comptes à payer du mois
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Adoption d'une politique et procédure de gestion des demandes, commentaires et suggestions
9. Adoption d'une politique d'encadrement et plan de travail de la direction générale et des employés
10. Adoption d'une politique d'achat local
11. Proposition d'un consultant pour préparation budgétaire
12. Résolution pour fin d'emploi
13. Soumission pour bordure secteur des Rapides (fontaine)
14. Pompe pour arrosage et lavage
15. Aménagement et préparation du stationnement du débarcadère
16. Résolution pour présenter projet « Graffiti et art urbain » au FLIC volet territorial pour 1,000.00 \$ (conjointement avec la municipalité de La Corne)
17. Résolution pour présenter projet « Graffiti et art urbain » au FLIC volet local pour 500.00 \$
18. Résolution pour présenter projet « La lecture facteur clé » achat de 1,000.00 \$ de livres pour les boîtes aux livres dans le volet « FLIC territorial » (conjointement avec les municipalités de La Corne, Berry et Preissac)
19. Période de questions réservées à l'assistance
20. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (7).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

100-07-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 JUIN 2018;

101-07-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 juin 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 juin 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

102-07-2018

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par la Pro-maire et le Directeur général.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800470 à C1800550. La séquence des chèques en ligne L1800034 à L1800038.

Total des factures du mois	130 292,59\$
Total paiement direct mensuel	21 357,57\$
Total des salaires	34 371,06\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>186 021,22\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Preissac, ce 10 juillet 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire dresse un bref résumé des rencontres auxquelles il a participées.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin résume ses rencontres avec le Maire et/ou les conseillers.

8. ADOPTION D'UNE POLITIQUE ET PROCÉDURE DE GESTION DES DEMANDES, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS;

103-07-2018

8. Adoption d'une politique et procédure de gestion des demandes, commentaires et suggestions.

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir un suivi plus rigoureux sur les demandes des citoyens;

ATTENDU QUE l'administration municipale a préparé une politique en ce sens et que le conseil en a pris connaissance et s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la politique et procédure de gestion des demandes, commentaires et suggestions tel que déposée au conseil lors de la présente réunion.

9. ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'ENCADREMENT ET PLAN DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES EMPLOYÉS;

104-07-2018

9. Adoption d'une procédure d'encadrement et plan de travail de la direction générale et des employés.

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir un suivi plus rigoureux sur l'encadrement et plan de travail de la direction générale et des employés;

ATTENDU QUE l'administration municipale a préparé une politique en ce sens et que le conseil en a pris connaissance et s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la politique d'encadrement et plan de travail de la direction générale et des employés tel que déposée au conseil lors de la présente réunion.

10. ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'ACHAT LOCAL;

105-07-2018

10. Adoption d'une politique d'achat local.

ATTENDU QUE la municipalité désire encourager l'achat local ;

ATTENDU QUE l'administration municipale a préparé une politique en ce sens et que le conseil en a pris connaissance et s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la politique d'achat local tel que déposée au conseil lors de la présente réunion.

000000000000

La conseillère, madame Manon Derome se joint à la réunion du conseil, il est 19 h 25.

11. PROPOSITION D'UN CONSULTANT POUR PRÉPARATION BUDGÉTAIRE;

106-07-2018

11. Proposition d'un consultant pour préparation budgétaire.

La conseillère, madame Nicole Poulin se retire physiquement de la salle en invoquant son conflit d'intérêt dans ce dossier.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite comprendre mieux les tenants et aboutissants et des possibilités financières comptables en vue de la préparation du prochain budget;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu majoritairement, la conseillère, madame Manon Derome demande à ce que son désaccord soit inscrit au procès-verbal :

D'ACCEPTER la proposition de madame Lyne Poulin, ex-employée à la Ville de Rouyn-Noranda qui détient également le titre de OMA (officier municipal agréée), et formatrice en préparation budgétaire municipale pour donner une formation aux Élus et aux employés concernés dans la préparation du budget annuel de la municipalité de Preissac. Cette proposition est faite au taux horaire de 50,00 \$ et la formatrice prévoit environ 8 heures pour faire sa formation.

Madame Nicole Poulin, revient dans la salle de réunion et reprend son siège de conseillère.

12. RÉOLUTION POUR FIN D'EMPLOI;

107-07-2018

12. Résolution pour fin d'emploi.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac veut mettre fin à l'emploi de l'employé # 164;

ATTENDU QUE l'employé avait un statut de permanent et que pour y mettre un terme, il faut l'accord du conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE CONGÉDIER l'employé # 164, de lui remettre une lettre explicative et de lui verser deux semaines de salaire ainsi que toutes les sommes qui lui sont dues.

13. SOUMISSION POUR BORDURE SECTEUR DES RAPIDES (FONTAINE);

108-07-2018

13. Soumission pour bordure secteur des Rapides (fontaine).

ATTENDU QUE la municipalité veut rendre ses stationnements plus sécuritaires et profiter de l'occasion pour refaire les assises des boîtes postales du 6, rue des Rapides;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé une soumission à l'entreprise « Créations chic bordure »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Création chic bordure » au montant de 7 138,90 \$ plus les taxes applicables, qui inclut la main d'œuvre, matériaux, les équipements, coffrage, la finition de surface, l'apprêt pour la cure du béton, l'armature 10M pour bordures et le treillis métallique pour trottoirs. N'est pas inclus: le béton, l'arpentage, l'excavation, les agrégats et la signalisation.

14. POMPE POUR ARROSAGE ET LAVAGE;

109-07-2018

14. Pompe pour arrosage et lavage.

ATTENDU QUE la municipalité est responsable de l'arrosage des différents aménagements floraux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire l'achat d'une pompe avec accessoires pour un montant d'environ 1 000,00 \$.

15. AMÉNAGEMENT ET PRÉPARATION DU STATIONNEMENT DU DÉBARCADÈRE;

110-07-2018

15. Aménagement et préparation du stationnement du débarcadère.

ATTENDU QUE la municipalité désire faire la préparation du terrain de stationnement au débarcadère du secteur des Rapides ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition « Construction Lemiro inc. » pour la fourniture de gravier MG20, le transport, l'épandage et la compaction pour environ 1 000 tonnes au même prix que celui donné lors du contrat de voirie 2018, soit 13.11 \$/tonne.

16. RÉSOLUTION POUR PRÉSENTER PROJET « GRAFFITI ET ART URBAIN » AU FLIC VOLET TERRITORIAL POUR 1,000.00 \$ (CONJOINTEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA CORNE)

111-07-2018

16. Résolution pour présenter projet « Graffiti et art urbain » au FLIC volet territorial pour 1,000.00 \$ (conjointement avec la municipalité de La Corne).

ATTENDU QUE le projet « Graffitis et art urbain » sera déposé dans le cadre du Flic Territorial de la MRC d'Abitibi en collaboration avec la municipalité de la Corne pour un financement possible de 1 000,00 \$;

ATTENDU QUE les coûts de cette activité sont évalués à 12 340,00 \$;

ATTENDU QUE la part des municipalités sera de 2 410,00 \$ chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede et unanimement résolu :

D'AUTORISER Mme Catherine Bélanger, agente de développement de la Corne de déposer le projet « Graffitis et art urbain » au Flic Territorial de la MRC d'Abitibi.

17. RÉSOLUTION POUR PRÉSENTER PROJET « GRAFFITI ET ART URBAIN » AU FLIC VOLET LOCAL POUR 500.00 \$;

112-07-2018

17. Résolution pour présenter projet « Graffiti et art urbain » au FLIC volet local pour 500.00 \$.

ATTENDU QUE le projet « Graffitis et art urbain » sera déposé dans le cadre du Flic Local de la MRC d'Abitibi pour un financement possible de 500,00 \$;

ATTENDU QUE les coûts de cette activité sont évalués à 12 340,00 \$;

ATTENDU QUE la part de la municipalité sera de 2 410,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marilyne Tanguay et unanimement résolu :

D'AUTORISER Mme France Daoust de déposer le projet « Graffitis et art urbain » au Flic volet Local de la MRC d'Abitibi.

18. RÉSOLUTION POUR PRÉSENTER PROJET « LA LECTURE FACTEUR CLÉ » ACHAT DE 1 000,00 \$ DE LIVRES POUR LES BOITES AUX LIVRES DANS LE VOLET « FLIC TERRITORIAL » (CONJOINTEMENT AVEC LES MUNICIPALITÉS DE LA CORNE, BERRY ET PREISSAC);

113-07-2018

18. Résolution pour présenter projet « La lecture facteur clé » achat de 1 000,00 \$ de livres pour les boîtes aux livres dans le volet « FLIC territorial » (conjointement avec les municipalités de La Corne, Berry et Preissac).

ATTENDU QUE le projet « La Lecture, facteur clé » sera déposé dans le cadre du Flic Volet initiative Territorial de la MRC d'Abitibi en collaboration avec la municipalité de la Corne et Berry pour un financement possible de 1 000,00 \$ pour l'achat de livres pour chacune leur boîte aux livres;

ATTENDU QUE les coûts de cette activité sont évalués à 1 150,00 \$;

ATTENDU QUE la part des municipalités sera de 50,00 \$ chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier appuyé et unanimement résolu :

D'AUTORISER Mme Catherine Bélanger, agente de développement de la Corne de déposer le projet « La Lecture, facteur clé » au Flic Territorial de la MRC d'Abitibi.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSIATANCE;

19. Période de questions réservées à l'assistance.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

114-07-2018

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 01.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 août 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, madame la conseillère, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Rémi Pelletier, Aldée Langlois.

Maire et conseillère absents : Stephan Lavoie et Marilyne Tanguay

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 juillet 2018
5. Comptes à payer du mois 338 769.92\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Soumission pour modifier salle de toilette au garage municipal (8 112.00\$+tx)
9. Commande pour 12 enseignes pour site touristique (24 194.42\$)
10. Dérogation mineure au 13, chemin des Pins
11. Dérogation mineure au 106, chemin des Boisés
12. Dérogation mineure au 769, chemin de la Pointe
13. Dérogation mineure au 908, chemin Vautrin
14. Suivi dossier installation des bouées
15. Entente avec M. Robert Chartrand (bouées)
16. Inscription au colloque à Val d'Or le 20 et 21 septembre prochain (230.00\$)
17. Achat d'APRIA pour pompiers (5 260.11\$)
18. Budget pour ouverture officielle pour sentier de vélo et halte routière (1 000.00\$)
19. Projet de graffitis sur édifice municipal
20. Période de questions réservées à l'assistance
21. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (6).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, Nicole Poulin ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

115-08-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUILLET 2018;

116-08-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 juillet 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 juin 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

117-08-2018

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par la Pro-maire et le Directeur général

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800551 à C1800634. La séquence des chèques en ligne L1800039 à L1800043.

Total des factures du mois	281 607.71\$
Total paiement direct mensuel	20 435.61\$
Total des salaires	36 726.60\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	338 769.92\$

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 14 août 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

La Pro maire dresse un bref résumé de ses rencontres auxquels elle a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin résume ses rencontres avec le Maire et/ou les conseillers.

8. SOUMISSION POUR MODIFIER SALLE DE TOILETTE AU GARAGE MUNICIPAL (8 112.00\$ + TX);

118-08-2018

8. Soumission pour modifier salle de toilette au garage municipal (8 112.00\$ + tx).

ATTENDU QUE la municipalité désire faire des travaux pour rendre accessible la salle de toilette au gens qui circule dans le secteur ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de S.A.M.N Blanchette Inc. Pour la réalisation des travaux au garage municipal ainsi que le changement de 2 fenêtres à l'aréna pour un montant de 8 112.00\$ plus les taxes applicables.

9. COMMANDE POUR 12 ENSEIGNES POUR SITES TOURISTIQUES (24 194.42\$);

119-08-2018

9. Commande pour 12 enseignes pour sites touristiques (24 194.42\$).

ATTENDU QUE la municipalité a prévu un budget pour la fabrication et l'installation d'enseignes pour remplacer ceux qui sont présente et ajouter des nouvelles pour donner plus d'information aux différents utilisateurs qui visite nos sites touristiques;

ATTENDU QUE « Installation Média Pub » a fait une proposition pour 12 enseignes de 60 pouces x 48 pouces en aluminium sur pieux visés avec l'endos de couleur bleu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu majoritairement :

D'AUTORISER l'achat de 12 enseignes pour sites touristiques au montant de 24 194.42 \$. De ce montant 20 000.00\$ sera financer par le fond de roulement sur cinq ans et le résiduelle net le sera à même le surplus libre.

La conseillère Manon Derome désire que son opposition soit inscrite au procès-verbal.

10. DÉROGATION MINEURE AU 13, CHEMIN DES PINS;

120-08-2018

10. Dérogation mineure au 13, chemin des Pins.

ATTENDU QU'en date du 4 juillet 2018, Monsieur Rémi Larouche a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 13, chemin des Pins à Preissac, sur le lot 4 820 077;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'empiètement d'une dalle de béton dans la bande riveraine, d'une partie du bâtiment principal qui empiète de 0.3 mètre dans la bande riveraine et régulariser la marge latérale du garage à 1.03 mètres plutôt qu'à 2 mètres, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité;

ATTENDU QUE la dalle de béton de même que le coin du bâtiment principal qui avait fait l'objet d'un permis le 15 août 2000 semblent respecter la bande riveraine de l'époque;

ATTENDU QUE le garage a fait l'objet d'une dérogation mineure le 8 août 2000, régularisant sa marge latérale à 1.1 mètres mais que les mesures effectuées aujourd'hui (après la réforme cadastrale) indiquent plutôt une marge de 1.03 mètres;

ATTENDU QUE l'acceptation de la dérogation ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 13, chemin des Pins à Preissac, sur le lot 4 820 077 faite par monsieur Rémi Larouche.

Réception de la demande	4 juillet 2018
Publipostage	11 juillet 2018
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	4 juillet 2018
Acceptation du conseil municipal	14 août 2018

11. DÉROGATION MINEURE AU 106, CHEMIN DES BOISÉS;

121-08-2018

11. Dérogation mineure au 106, chemin des Boisés.

ATTENDU QU'en date du 21 juin 2018, Monsieur Luc Bousquet a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 concernant un immeuble situé au 106, chemin des Boisés à Preissac, sur le lot 4 592 410, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage dont la hauteur totale sera de 6.67 mètres plutôt que 6 mètres, en contravention avec l'article 7.2 du règlement N° 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE le terrain est en contrebas de la rue ce qui fait que la hauteur par rapport au chemin des Boisés sera atténuée;

ATTENDU QUE toutes les autres normes du règlement de zonage sont respectées;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande ne causera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 concernant un immeuble situé au 106, chemin des Boisés à Preissac, sur le lot 4 592 410, cadastre du Québec faite par monsieur Luc Bousquet.

Réception de la demande	21 juin 2018
Publipostage	11 juillet 2018
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	4 juillet 2018
Acceptation du conseil municipal	14 août 2018

12. DÉROGATION MINEURE AU 769, CHEMIN DE LA POINTE;

122-08-2018

12. Dérogation mineure au 769, chemin de la Pointe.

ATTENDU QU'En date du 26 juin 2018, Monsieur Luc Bergeron a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 769, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 065;

Attendu que Cette demande consiste à permettre la construction d'une remise à 2 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 7.5 mètres, en contravention avec l'article 7.2 du règlement N 239-2014 de la municipalité;

Attendu que la ligne avant de la propriété est déjà située à plus de 30 mètres de l'emprise du chemin de la Pointe;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot voisin s'est dit favorable à cette dérogation;

ATTENDU QUE la remise projetée sera peu visible du chemin étant donné la présence d'un boisé;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 769, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 065 faire par monsieur Luc Bergeron

Réception de la demande	26 juin 2018
Publipostage	11 juillet 2018
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	4 juillet 2018
Acceptation du conseil municipal	14 août 2018

13. DÉROGATION MINEURE AU 908, CHEMIN VAUTRIN;

123-08-2018

13. Dérogation mineure au 908, chemin Vautrin.

ATTENDU QU'en date du 20 juin 2018, Me Sylvie Gagnon, au nom de Madame Johannie Pelchat et Monsieur Tommy Beaulieu a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 908, chemin Vautrin à Preissac, sur le lot 4 592 433, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la marge arrière d'un garage situé à 0.26 mètres de la ligne arrière plutôt qu'à 3 mètres, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE ledit bâtiment fait déjà l'objet d'une servitude d'empiètement pour la toiture qui empiète sur la propriété voisine et aussi à l'arrière du bâtiment;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 908, chemin Vautrin à Preissac, sur le lot 4 592 433, cadastre du Québec Faite par Me Sylvie Gagnon au nom de madame Johannie Pelchat et monsieur Tommy Beaulieu.

Réception de la demande	20 juin 2018
Publipostage	11 juillet 2018
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	4 juillet 2018
Acceptation du conseil municipal	14 août 2018

14. SUIVI DOSSIER INSTALLATION DES BOUÉES;

14. Suivi dossier installation des bouées.

Le conseiller monsieur Rémi Pelletier fait un compte rendu de l'installation de bouées qui s'est terminé la semaine dernière.

15. ENTENTE AVEC M. ROBERT CHARTRAND (BOUÉES);

124-08-2018

15. Entente avec M. Robert Chartrand (bouées).

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'une personne pour procéder à l'installation des bouées sur le lac Preissac ;

ATTENDU QUE monsieur Robert Chartrand a fait une proposition d'entente pour l'installation et l'enlèvement des bouées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER directeur général de signer ladite entente qui stipule que la municipalité paie à monsieur Robert Chartrand la somme de 1 500.00\$ pour la pose et de 1 000.00\$ pour l'enlèvement des bouées. Il est a noté que la municipalité fournira des ressources pour l'accompagner ainsi que le ponton.

16. INSCRIPTION AU COLLOQUE À VAL D'OR LE 20 ET 21 SEPTEMBRE PROCHAIN (230.00\$);

125-08-2018

16. Inscription au colloque à Val d'Or le 20 et 21 septembre prochain (230.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Val d'Or le 20 et 21 septembre prochain. La municipalité de Preissac défraye les coûts de transport, de repas, d'hébergement et d'inscription tel que décrit dans la convention des employés de la municipalité de Preissac.

17. ACHAT D'APRIA POUR POMPIERS (5 260.11\$);

126-08-2018

17. Achat d'APRIA pour pompiers (5 260.11\$).

ATTENDU QUE le service incendie demande l'autorisation de procéder à l'achat d'équipements pour appareils respiratoires (APRIA) ;

ATTENDU QUE la somme nécessaire, prévue au budget, est disponible;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense au montant de 5 260.11 \$ taxes incluses pour l'achat des équipements décrits sur la soumission no. 12724 de Boivin Gauvin Inc. datée du 20 juillet 2018.

18. BUDGET POUR OUVERTURE OFFICIELLE POUR SENTIER DE VÉLO ET HALTE ROUTIÈRE (1 000.00\$);

127-08-2018

18. Budget pour ouverture officielle pour sentier de vélo et halte routière (1 000.00\$).

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à une inauguration officielle de 2 projets réalisés sur son territoire ;

IL EST PROPOSER par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget au montant de 1 000.00 \$ pour l'ouverture officielle du sentier de vélo et de la halte routière.

19. PROJET DE GRAFFITIS SUR ÉDIFICE MUNICIPAL;

128-08-2018

19. Projet de graffitis sur édifice municipal.

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une subvention pour le projet GRAFFITI ET ART URBAIN;

ATTENDU QUE formateur offre à la municipalité et cela sans frais l'opportunité de faire une murale sur un édifice municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le formateur à réaliser une murale sur le mur de l'édifice municipal au 6, rue des Rapides, sur le côté ouest adjacent au stationnement.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSITANCE;

20. Période de questions réservées à l'assistance.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

129-08-2018

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 10.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la Pro maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO-MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 septembre 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire, Stephan Lavoie, mesdames les conseillères, Marilyne Tanguay, Nicole Poulin et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier, Aldée Langlois.

Conseillers absents : Maxime Tancrède et Manon Derome

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 août 2018
5. Comptes à payer du mois 300,565.82 \$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Approbation et paiement des travaux de voirie 2018 (87,237.28 \$)
9. Approbation des travaux supplémentaires liés au contrat (16,933.03 \$)
10. Approbation des travaux au débarcadère des Rapides (21,849.90 \$)
11. Approbation des travaux d'entretien du réseau routier (22,647.99 \$)
12. Résolution pour RECIM (Réfection et construction des infrastructures municipales)
13. Sondage de la population sur les projets futurs
14. Dérogation mineure au 340, avenue du Lac
15. Dérogation mineure au 16, chemin des Écureuils
16. Soumission pour refaire la terrasse dans le secteur de la passerelle (10,519.99 \$)
17. Soumission pour la rénovation de la Biblio secteur Tancrède (17,072.38 \$)
18. Sondage réalisé auprès des campeurs et tirage au conseil de septembre (50.00 \$)
19. Résolution pour autoriser la MRC d'avoir accès aux documents de la sécurité civile
20. Soumission concernant l'achat de pneus (2,793.80 \$)
21. Période de questions réservées à l'assistance
22. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (12).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

130-09-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2018;

131-09-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 août 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 août 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

132-09-2018

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire, la Pro maire et le Directeur général.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1800635 à C1800715. La séquence des chèques en ligne L1800044 à L1800048.**

Total des factures du mois	239 747.37\$
Total paiement direct mensuel	20 135.75\$
Total des salaires	40 682.70\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>300 565.82\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 11 septembre 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire dresse un bref résumé de ses rencontres auxquels il a participé.

Le Maire discute avec les gens présents à l'assemblée sur la prochaine légalisation du cannabis et des impacts potentiels pour la municipalité et informe les citoyens que le conseil municipal se penchera sur ce dossier délicat.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, résume ses rencontres avec le Maire et/ou les conseillers.

8. APPROBATION ET PAIEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018 (87,237.28\$);

133-09-2018

8. Approbation et paiement des travaux de voirie 2018 (87,237.28\$).

ATTENDU QUE la municipalité doit approuver les travaux de voirie 2018 pour en autoriser le paiement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'APPROUVER les travaux réalisés par « Construction Lemiro Inc. » et d'autoriser le paiement de 87,237.28 \$ tel que prévu dans le document d'appel d'offres.

9. APPROBATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AU CONTRAT (16,933.03\$);

134-09-2018

9. Approbation des travaux supplémentaires liés au contrat (16,933.03\$).

ATTENDU QUE les travaux de voirie 2018 octroyés comportaient un bordereau de quantités sur le MG20;

ATTENDU QUE les quantités réelles supplémentaires sur le chemin des Pêcheurs sont de 779.93 tonnes, et sur la traverse de La Motte de 511.96 tonnes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 16,933.03 \$ correspondant à la quantité supplémentaire de matériel fourni par l'entrepreneur « Construction Lemiro Inc. » tel que décrit au bordereau de la soumission.

10. APPROBATION DES TRAVAUX AU DÉBARCADÈRE DES RAPIDES (21,849.90\$);

135-09-2018

10. Approbation des travaux au débarcadère des Rapides (21,849.90\$).

ATTENDU QUE les travaux de rechargement du débarcadère des Rapides sont complétés;

ATTENDU QUE la quantité est de 667.02 tonnes supérieure à la demande de prix;

ATTENDU QUE la demande de prix était « un prix à la tonne »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les travaux et d'autoriser le paiement de 21,849.90 \$ pour les travaux réalisés au débarcadère des Rapides.

11. APPROBATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER (22,647.99\$);

136-09-2018

11. Approbation des travaux d'entretien du réseau routier (22,647.99\$).

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont réalisés chaque année pour maintenir le réseau sécuritaire;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont principalement du débroussaillage, du rechargement et du reprofilage de fossé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les travaux autorisés par le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et d'autoriser le paiement de 22,647.99 \$ pour les travaux d'entretien 2018.

12. RÉOLUTION POUR RECIM (RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES);

137-09-2018

12. Résolution pour RECIM (Réfection et construction des infrastructures municipales.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac travaille sur un projet de construction d'un nouveau centre communautaire;

ATTENDU QUE des programmes de subventions gouvernementaux existent;

ATTENDU QUE le projet à l'étude correspond adéquatement pour le programme RECIM (Réfection et construction des infrastructures municipales);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement (le maire, monsieur Stephan Lavoie vote lui aussi sur la proposition):

D'AUTORISER M. Gérard Pétrin, directeur général, à déposer le projet de la réfection du terrain et la construction d'un nouveau Complexe Multifonctionnel au programme RECIM (Réfections et construction des infrastructures municipales). Le Conseil municipal de Preissac confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et de l'exploitation du projet.

13. SONDAGE DE LA POPULATION SUR LES PROJETS FUTURS;

13. Sondage de la population sur les projets futurs.

Le Maire informe les citoyens qu'ils recevront un sondage sur les différents projets en cours. Un envoi individuel pour chaque adresse postale qui inclut les résidents et les non-résidents. Il mentionne que deux prix de participation seront tirés à la prochaine séance du conseil du 9 octobre 2018. Le Maire insiste sur la nécessité que les Preissacois et Preissacoises répondent en grand nombre.

14. DÉROGATION MINEURE AU 340, AVENUE DU LAC;

138-09-2018

14. Dérogation mineure au 340, avenue du Lac.

ATTENDU QU'en date du 15 août 2018, Monsieur Marc Doyon a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 340, avenue du Lac à Preissac, sur le lot 4 593 553, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre un agrandissement de la résidence qui sera située à 4 mètres plutôt qu'à 5 mètres de la ligne latérale, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la résidence n'est pas parallèle à la ligne avant et que la ligne latérale concernée n'est pas perpendiculaire au chemin public;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté constitue le prolongement d'un mur existant de la résidence;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande ne causera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 340, avenue du Lac à Preissac, sur le lot 4 593 553, cadastre du Québec faite par monsieur Marc Doyon.

Réception de la demande	15 août 2018
Publipostage	27 août 2018
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	5 septembre 2018
Acceptation du conseil municipal	11 septembre 2018

15. DÉROGATION MINEURE AU 16, CHEMIN DES ÉCUREUILS;

139-09-2018

15. Dérogation mineure au 16, chemin des Écureuils.

ATTENDU QU'en date du 15 août 2018, Monsieur Michel Bédard a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 16, chemin des Écureuils à Preissac, sur le lot 4 819 961;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un bâtiment secondaire de 29.8 mètres carrés, ce qui portera la superficie totale des bâtiments secondaires à 126 mètres carrés plutôt que 120 mètres carrés, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté sera en partie caché par de la végétation;

ATTENDU QUE la superficie excédentaire correspond à seulement 1.2 mètres de plus profond (4 pi.) sur une largeur de 4.9 m (16 pi.);

ATTENDU QUE l'acceptation de la dérogation ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 16, chemin des Écureuils à Preissac sur le lot 4 819 961 faite par monsieur Michel Bédard.

Réception de la demande	15 août 2018
Publipostage	27 août 2018
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	5 septembre 2018
Acceptation du conseil municipal	11 septembre 2018

16. SOUMISSION POUR REFAIRE LA TERRASSE DANS LE SECTEUR DE LA PASSERELLE (10,519.99\$);

140-09-2018

16. Soumission pour refaire la terrasse dans le secteur de la passerelle (10,519.99\$).

ATTENDU QUE des travaux de réfection sur la terrasse dans le secteur de la passerelle des Rapides sont nécessaires;

ATTENDU QUE le directeur général a fait une demande de prix pour réaliser les travaux en mentionnant à l'entrepreneur que la municipalité fournira le bois nécessaire pour la réalisation des travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le prix de « Construction Martel Inc. » pour la réalisation des travaux de réfection de la terrasse du secteur de la passerelle des Rapides au montant de 10,519.99 \$.

17. SOUMISSION POUR LA RÉNOVATION DE LA BIBLIO SECTEUR TANCRÈDE (17,072.38\$);

141-09-2018

17. Soumission pour la rénovation de la Biblio secteur Tancrede (17,072.38\$).

ATTENDU QUE la municipalité a déposé un projet de rénovation pour la Biblio secteur Tancrede;

ATTENDU QUE les travaux doivent être complétés pour le 31 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le prix de « JC éco-Réno Inc. » pour la réalisation des travaux à la Biblio secteur Tancrede, correspondant à son offre de prix de 17,072.38 \$. Il est à noter que certains travaux sont admissibles à une subvention dans le programme FARR.

18. SONDAGE RÉALISÉ AUPRÈS DES CAMPEURS ET TIRAGE AU CONSEIL DE SEPTEMBRE (50.00\$);

18. Sondage réalisé auprès des campeurs et tirage au conseil de septembre (50.00\$).

Le Maire informe les citoyens que lors du rassemblement des Amis campeurs, il a demandé aux participants de compléter un mini sondage portant sur les attraits (coups de cœur) et leurs suggestions d'améliorations qui pourraient être apportées à la municipalité, ensuite, il procède au tirage d'un certificat cadeau de 50 \$ et le gagnant est Jacques Grenier de Trécesson.

19. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA MRC D'AVOIR ACCÈS AUX DOCUMENTS DE LA SÉCURITÉ CIVILE;

142-09-2018

19. Résolution pour autoriser la MRC d'avoir accès aux documents de la sécurité civile.

CONDIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi est en vigueur depuis le 17 septembre 2009 et que la MRC procède actuellement à sa révision;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q, chap. S-3.4) prévoit que :

ART. 13 : « Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma. Elles doivent aussi lui faire part des moyens qu'elles peuvent prendre pour optimiser leurs ressources en matière de sécurité incendie ».

ART. 34 : « Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le points d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements».

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le technicien en prévention incendie de la MRC d'Abitibi d'accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la municipalité de Preissac.

20. SOUMISSION CONCERNANT D'ACHAT DE PNEUS;

143-09-2018

20. Soumission concernant l'achat de pneus (2,793.80\$).

ATTENDU QUE les pneus avant du camion de déneigement causent un problème de conduite quand la chaussée est glissante et que l'achat de pneus à neige améliorerait la sécurité lors des opérations ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux pneus avec les jantes au montant de 2,793.80 \$ pour le camion Western 2016.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSITANCE;

21. Période de questions réservées à l'assistance.

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

22. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du Maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 octobre 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire Nicole Poulin, mesdames les conseillères, Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire absent : monsieur Stephan Lavoie

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 septembre 2018
5. Comptes à payer du mois 183 100.84\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Achat de huit pneus pour le camion de déneigement (7,107.67\$)
9. Dérogation mineure du 67, chemin Doré
10. Offre de service de madame Aline Lamontagne pour le déneigement du secteur Tancrede (1,000.00\$)
11. Entrée en vigueur sur le cannabis (rappel de la distance du 9 mètres)
12. Formation à Rouyn-Noranda pour le directeur et son adjointe (14 novembre 2018)
13. Avis de motion du code d'éthique des employés municipaux
14. Présentation du projet de code d'éthique des employés municipaux
15. Engagement d'un inspecteur municipal
16. États comparatifs au 30 septembre 2018
17. Achat de deux tablettes de remplacement et claviers (2,585.40\$)
18. Tirage de participation pour le sondage (2 bons d'achat de 100.00\$)
19. Compte rendu de la panne électrique majeure et mesure d'urgence
20. Lettre du comité consultatif
21. Période de questions réservées à l'assistance
22. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (8).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro maire, Nicole Poulin ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

144-10-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2018;

145-10-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 septembre 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 septembre 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

146-10-2018

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par la Pro maire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800716 à C1800793. La séquence des chèques en ligne L1800049 à L1800053.

Total des factures du mois	126 027 56\$
Total paiement direct mensuel	20 095.68\$
Total des salaires	36 977.60\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>183 100.84\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 9 octobre 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

La pro maire dresse un bref résumé de ses rencontres auxquels il a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, résume ses rencontres avec le Maire et/ou les conseillers.

8. ACHAT DE 8 PNEUS POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT (7,107.67\$);

147-10-2018

8. Achat de huit pneus pour le camion de déneigement (7,107.67\$).

ATTENDU QUE le camion de déneigement a besoin de pneus adaptés aux conditions hivernales (glace et neige);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Pneu GBM » pour la fourniture de 8 pneus à neige pour un montant de 7,107.67 \$.

9. DÉROGATION MINEURE DU 67, CHEMIN DORÉ;

148-10-2018

9. Dérogation mineure du 67, chemin Doré.

ATTENDU QU'en date du 30 août 2018, Madame Claire Talbot a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 concernant un immeuble situé au 67, chemin Doré à Preissac, sur le lot 4 820 159;

ATTENDU QUE cette demande consiste à régulariser les marges avant et latérale d'un premier bâtiment situé à 0.88 m et 0.71 m plutôt que 7.5 m et 2.0 m, respectivement, d'autoriser une marge avant d'un autre bâtiment situé à 5.15 plutôt qu'à 5.4 mètres, permettre une superficie totale des bâtiments secondaires à 153 mètres carrés plutôt 142 et accepter la présence d'une piscine située en cour avant à 8.12 m plutôt qu'à 10 mètres, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE le premier bâtiment dérogatoire (superficie et empiètement dans la marge) a fait l'objet d'un permis et d'une dérogation mineure de la part de la municipalité avant sa construction, même s'il ne respectait pas la réglementation de l'époque;

ATTENDU QUE le deuxième bâtiment secondaire est situé à cet endroit depuis plus de 25 ans, est situé au bout du chemin Doré et pas très visible de la rue;

ATTENDU QUE la piscine, tout comme les deux bâtiments secondaires sont en fait situés à une bonne distance du chemin public puisque celui-ci est situé à l'extrémité Sud de son emprise;

ATTENDU QUE la propriété étant la dernière au bout du chemin, les bâtiments dérogatoires ne constituent aucun préjudice pour les propriétés voisines;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande dérogation mineure faite par madame Claire Talbot concernant un immeuble du 67, chemin Doré.

Réception de la demande	Le 30 août 2018
Publipostage	Le 24 septembre 2018
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	Le 5 septembre 2018
Acceptation du conseil municipal	Le 9 octobre 2018

10.OFFRE DE SERVICE DE MADAME ALINE LAMONTAGNE POUR LE DÉNEIGEMENT SECTEUR TANCRÈDE;

149-10-2018

10. Offre de service de madame Aline Lamontagne pour le déneigement secteur Tancrede (1,000.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de madame Aline Lamontagne pour le déneigement des entrées et accès de la caserne, de la biblio et du local du journal l'Alliance pour un montant 1,000.00 \$ payable en deux versements (15 décembre 2018 et le 15 mars 2018).

11. ENTRÉE EN VIGUEUR DU CANNABIS (RAPPEL DE LA DISTANCE DU 9 MÈTRES);

11. Entrée en vigueur du cannabis (rappel du 9 mètres).

La Pro maire réitère, que, avec la venue de la légalisation du cannabis le 17 octobre prochain que la distance prévue dans la loi pour ceux qui fument (cigarettes et /ou cannabis) est la même, soit de 9 mètres de tout bâtiment publique.

12. FORMATION À ROUYN-NORANDA POUR LE DIRECTEUR ET SON ADJOINTE (14 NOVEMBRE 2018);

150-10-2018

12. Formation à Rouyn-Noranda pour le Directeur et son adjointe (14 novembre 2018).

ATTENDU QUE les loi 122, 155, et 108 auront des conséquences administratives sur le quotidien des employés responsables de leurs applications;

ATTENDU QUE l'ADMQ offre une formation en région (Rouyn-Noranda) pour mettre à jour les connaissances des impacts législatifs de ses nouvelles lois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directeur général, monsieur Gérard Pétrin et la directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque à participer à la séance de formation sur les impacts législatives qu'auront les lois 122, 155 et 108. La municipalité défrayera les couts de transport, de repas et d'inscription selon la politique en vigueur.

13. AVIS DE MOTION DU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX;

13. Avis de motion du code d'éthique des employés municipaux.

Le conseiller, monsieur Rémi Pelletier donne avis de motion qu'un règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Preissac sera adopté lors d'une séance ultérieure.

14. PRÉSENTATION DU PROJET DE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX;

14. Présentation du projet de code d'éthique des employés municipaux.

Le conseiller, monsieur Rémi Pelletier présente au conseil le projet de règlement du Code d'éthique des employés municipaux de Preissac. Le projet est disponible sur demande auprès du Directeur général au 6, rue des Rapides, sur les heures normale de bureau pour consultation ou pour avoir une copie.

15. ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL;

151-10-2018

15. Engagement d'un inspecteur municipal.

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal, monsieur Francois Perron prendra sa retraite avant la fin de l'année;

ATTENDU QUE monsieur Claude Ménard a passé les étapes d'entrevue et qu'une entente est intervenue entre les parties au niveau de l'horaire de travail, du salaire, de la probation, de l'accompagnement, de la formation à venir et autres conditions diverses discutées lors d'une session de travail;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et unanimement résolu :

D'ENGAGER monsieur Claude Ménard au poste d'inspecteur municipal, inspecteur des mauvaises herbes et inspecteur agraire de la municipalité de Preissac aux conditions prévues lors de la dernière session de travail. L'embauche est immédiate.

16. ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2018;

16. États comparatifs au 30 septembre 2018.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose les états comparatifs au 30 septembre tel que prescrit par le Code municipal (176.4 CM), soit au moins quatre semaines avant la séance de l'adoption du budget.

17. ACHAT DE DEUX TABLETTES DE REMPLACEMENT ET CLAVIERS (2,585.40\$);

152-10-2018

17. Achat de deux tablettes de remplacement et claviers (2,585.40\$).

ATTENDU QUE des tablettes électroniques ont dépassées leur vie utile;

ATTENDU QU'il serait pertinent d'avoir des claviers pour les tablettes actuelles et compatible avec les nouvelles tablettes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « ARKYS » pour la fourniture de 2 tablettes et de 7 claviers pour un montant de 2,585.40 \$.

18. TIRAGE DE PARTICIPATION POUR SONDAGE (2 BONS D'ACHAT DE 100.00\$);

18. Tirage de participation pour sondage (2 bons d'achat de 100.00\$).

On procède au tirage de deux bons d'achat :

Le premier gagnant est monsieur Sylvain Lachance (100.00 \$ au Manoir des Rapides).

La deuxième gagnante est madame Francine Cloutier (100.00\$ au Dépanneur quatre saisons).

19. COMPTE RENDU DE LA PANNE ÉLECTRIQUE MAJEURE ET MESURE D'URGENCE;

19. Compte rendu de la panne électrique majeure et mesure d'urgence.

La pro maire, madame Nicole Poulin dresse un compte rendu des mesures d'urgence déployées lors de la panne d'électricité survenu le 21 et 22 septembre dernier. Elle désire remercier les personnes (premiers répondants, pompiers, employés. Bénévoles, etc.) pour leurs générosités et disponibilités.

20. LETTRE DU COMITÉ CONSULTATIF;

20. Lettre du comité consultatif.

La coordonnatrice du comité consultatif, madame Lise Thibodeau fait la lecture de la lettre de recommandation préparée, pour donner suite à la fin des travaux du comité consultatif sur le projet d'un nouveau centre communautaire.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

21. Période de questions réservées à l'assistance.

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

153-10-2018

22. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la pro maire, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 50.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la Pro maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PROMAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 novembre 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire Nicole Poulin, madame la conseillère, Marilynne Tanguay, et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseillère absents : Stephan Lavoie et Manon Derome

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 octobre 2018
5. Comptes à payer du mois 258 706.39\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Adoption du règlement # 266-2018, adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac
9. Autorisation de signatures : Déclaration d'engagement de l'employeur
10. Souscription à la campagne de financement de la Fondation OLO 2019 (860 \$/2 bébés)
11. Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres
12. Adoption de l'échelle salariale 2019
13. Modification de la politique de gestion des employés (congés fériés)
14. Adoption de l'indexation de la rémunération des pompiers 2019 (2.2%)
15. Adoption de l'indexation de la rémunération des élus 2019 (2.2%)
16. Dates des réunions des caucus et des réunions du conseil pour 2019
17. Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes (22 décembre 2018 au 6 janvier 2019)
18. Résolution d'appui pour BELL Canada pour le projet 192
19. Déclaration d'intérêts pécuniaires
20. Autorisation de signatures d'une entente avec la municipalité de Landrienne pour cueillette des vidanges et du recyclage pour l'année 2019
21. Embauche de monsieur Didier Mauen comme opérateur de camion et journalier
22. Rencontre d'information sur le projet d'un nouveau centre communautaire le 22 novembre à 19h00
23. Nomination de personnes pour un comité animaux
24. Achat de trousse pour le radon (Association pulmonaire du Québec)
25. Dépôt du certificat d'enregistrement (règlement 259-2016)
26. Période de questions réservées à l'assistance
27. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (7).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro maire, Nicole Poulin ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

154-11-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 OCTOBRE 2018;

155-11-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 octobre 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 octobre 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

156-11-2018

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par la Pro maire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800794 à C1800890. La séquence des chèques en ligne L1800054 à L1800058.

Total des factures du mois	207 743,98\$
Total paiement direct mensuel	18 177,81\$
Total des salaires	32 784,60\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	258 706,39\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 novembre 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

La pro maire dresse un bref résumé de ses rencontres auxquelles elle a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, résume ses rencontres avec le Maire et/ou les conseillers.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 266-2018, ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

157-11-2018

8. Adoption du règlement # 266-2018, adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

RÈGLEMENT # 266-2018

Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QUE l'adoption doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement devant être adopté par résolution ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlements`

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement devra être publié;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Preissac;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenu le 9 octobre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil le 9 octobre 2018;

ATTENDU QUE le législateur (Assemblée nationale) a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 83 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17). Cette loi a été sanctionnée le même jour;

ATTENDU QUE la loi 155 modifie la loi sur l'éthique et oblige les municipalités à prévoir dans leur Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux des règles d'après mandat similaire à celle que l'on retrouve pour les élus;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le règlement # **257-2016**, ainsi que tout autre règlement antérieur à celui-ci portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller. Monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement d'adopter le règlement suivant:

RÈGLEMENT # 266-2018 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC AU COURS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 NOVEMBRE 2018.

9. AUTORISATION DE SIGNATURES : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE L'EMPLOYEUR;

158-11-2018

9. Autorisation de signatures : Déclaration d'engagement de l'employeur.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac affirme que le respect entre les personnes est une valeur fondamentale de son organisation;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac considère important de maintenir un climat de travail sain et exempt de harcèlement psychologique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Maire et le Directeur général à signer la déclaration d'engagement de l'employeur.

10.SOUSCRIPTION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION OLO 2019 (860.00 \$/BÉBÉS);

159-11-2018

10. Souscription à la campagne de financement de la Fondation OLO 2019 (860.00 \$/bébés)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PARTICIPER à la campagne de financement de la Fondation OLO 2019 pour un montant de 860.00 \$ pour deux bébés.

11. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES;

160-11-2018

11. Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q.,c.S-2.3), la responsabilité de la sécurité sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistre;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Preissac reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Preissac désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mise en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doit être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

QUE Gérard Pétrin responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et à l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- D'assurer la mise en place de mesure de préparation aux sinistres;
- D'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan d sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- D'assurer le suivi des besoins en matière de formation et exercice;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

12. ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE 2019;

161-11-2018

12. Adoption de l'échelle salariale 2019.

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à l'échelle salariale, effective pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER Le Maire et le Directeur général à signer les documents relatifs à ses modifications sur l'échelle salariale 2019.

13. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES EMPLOYÉS (CONGÉS FÉRIÉS);

162-11-2018

13. Modification de la politique de gestion des employés (congés fériés).

ATTENDU QU'une mise à jour est nécessaire, à la suite d'une modification au niveau des congés fériés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Maire et le Directeur général à signer les documents relatifs à cette mise à jour effective pour le 1er janvier 2019.

14. ADOPTION DE L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES POMPIERS 2019 (2.2%);

163-11-2018

14. Adoption de l'indexation de la rémunération des pompiers 2019 (2.2%).

ATTENDU QUE l'indice (IPC) qu'utilise la MRC Abitibi est 2.2%;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'INDEXER la rémunération des Pompiers et des Premiers répondants de 2.2% pour l'année 2019.

15. ADOPTION DE L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2019 (2.2%);

164-11-2018

15. Adoption de l'indexation de la rémunération des élus 2019 (2.2%).

ATTENDU QUE l'indice (IPC) qu'utilise la MRC Abitibi est de 2.2%;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et unanimement résolu :

D'INDEXER la rémunération des Élus de 2.2% pour l'année 2019.

16. DATES DES RÉUNIONS DES CAUCUS ET DES RÉUNIONS DU CONSEIL 2019;

165-11-2018

16. Dates des réunions des caucus et des réunions du conseil 2019.

Caucus (19 h 00)	Réunions régulières (19 h 30)
7 janvier	14 janvier
4 février	11 février
4 mars	11 mars
1 avril	8 avril
6 mai	13 mai
3 juin	10 juin
8 juillet	15 juillet
5 août	12 août
9 septembre	16 septembre
7 octobre	21 octobre
4 novembre	11 novembre
2 décembre	9 décembre

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER les dates et heures des assemblés du conseil 2019 tel que présentées ci-dessus.

17. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES (22 DÉCEMBRE 2018 AU 6 JANVIER 2019);

17. Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes (22 décembre 2018 au 6 janvier 2019).

Le directeur général informe le conseil sur l'horaire du bureau municipal pour la période des fêtes.

18. RÉSOLUTION D'APPUI POUR BELL CANADA POUR LE PROJET 192;

166-11-2018

18. Résolution d'appui pour BELL Canada pour le projet 192.

ATTENDU QUE Bell Canada a déposé un projet dans le programme « Québec branché » du gouvernement du Québec (projet # 192);

ATTENDU QUE ce projet permettra d'améliorer les services internet large bande sur le territoire de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'APPUYER le projet présenté (#192) par Bell Canada, qui permettra d'offrir dans des zones ciblées, un service internet haute vitesse.

19. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES;

19. Déclaration d'intérêts pécuniaires.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, informe les Élus qu'ils doivent lui remettre le formulaire complété, intitulé « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » dans les soixante jours suivant la date anniversaire de leur élection tel que stipulé dans la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, article 357.

20. AUTORISATION DE SIGNATURES D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LANDRIENNE POUR CUEILLETTE DE VIDANGES ET DU RECYCLAGE POUR L'ANNÉE 2019;

167-11-2018

20. Autorisation de signatures d'une entente avec la municipalité de Landrienne pour cueillette de vidanges et du recyclage pour l'année 2019.

ATTENDU QUE la municipalité de Landrienne propose une entente pour la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les signataires doivent être autoriser par résolution du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente avec la municipalité de Landrienne, au nom de la municipalité pour le ramassage des matières résiduelles et des matières recyclables pour l'année civile 2019.

21. EMBAUCHE DE MONSIEUR DIDIER MAUEN COMME OPÉRATEUR DE CAMION ET JOURNALIER;

168-11-2018

21. Embauche de monsieur Didier Mauen comme opérateur de camion et journalier.

ATTENDU QUE la municipalité fait son déneigement en régie et qu'elle a besoin d'un opérateur de camion;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Didier Mauen au poste d'opérateur de déneigeuse et de journalier pour différents travaux qui lui seront demandés. Ce poste est permanent et à temps plein. Monsieur Mauen sera admissible à l'assurance collective, trois mois après la date de son embauche.

22. RENCONTRE D'INFORMATION SUR LE PROJET D'UN NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 22 NOVEMBRE À 19 H 00;

22. Rencontre d'information sur le projet d'un nouveau centre communautaire le 22 novembre à 19 h 00.

Le conseil informe les citoyens présents sur la rencontre publique d'information qui se tiendra le 22 novembre prochain.

23. NOMINATION DE PERSONNES POUR UN COMITÉ ANIMAUX;

169-11-2018

23. Nomination de personnes pour un comité animaux.

ATTENDU QUE des citoyennes ont démontré de l'intérêt pour travailler sur des projets qui favoriseraient la participation des animaux dans des endroits appropriés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Marie-Josée Ouellet, madame Aline Lamontagne et la conseillère, madame Marilyne Tanguay au comité animaux de la municipalité de Preissac. Leur mandat sera de proposer des projets, solutions et tout autre idée qui pourrait favoriser la cohabitation avec le milieu.

24. ACHAT DE TROUSSE POUR LE RADON (ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC);

170-11-2018

24. Achat de trousse pour le radon (Association pulmonaire du Québec).

ATTENDU QUE le conseil est sensible à la sécurité de ses citoyens;

ATTENDU QUE l'association pulmonaire du Québec offre des trousse pour détecter le radon;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACHETER une trousse « clé en main » au montant de 269.00 \$ et 5 détecteurs de radon (dosimètre) à 30.00 \$ chaque.

25. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT (RÈGLEMENT 259-2016);

24. Dépôt du certificat d'enregistrement (règlement 259-2016).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, dépose au conseil le certificat d'enregistrement suite à la tenue de registre du 1er novembre 2018, sur le règlement 259-2016.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

26. Période de questions réservées à l'assistance.

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

171-11-2018

22. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 57.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la Pro maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PROMAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 décembre 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire Nicole Poulin, mesdames les conseillères, Marilynne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire absent : monsieur Stephan Lavoie

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 novembre 2018
5. Comptes à payer du mois 191 765.15\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt du rapport des contrats octroyés en 2018 (art.932.1.2 cm)
9. Dérogation mineure du 115, chemin des Épinettes
10. Avis de motion sur le règlement 267-2018
11. Présentation du règlement 267-2018
12. Reddition MTQ : dossier 00027552-1-88090(08)-2018-04-16-16 (max 30 000.00\$)
13. Reddition MTQ : dossier 00026489-1-88090(08)-2018-05-24-25 (max 15 000.00\$)
14. Embauche de madame Diane Pelletier
15. Liste des gens endettés envers la Municipalité
16. Session spéciale pour l'adoption du budget 2019 (20 décembre 2018 à 19h00)
17. Suivi de la rencontre du nouveau Centre du 22 novembre 2018
18. Décision rendue par la Commission municipale du Québec (CMQ)
19. Période de questions réservées à l'assistance
20. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (7).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro maire, Nicole Poulin ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

172-12-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2018;

173-12-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 novembre 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 novembre 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

174-12-2018

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par la Pro maire, le Maire et le Directeur général.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1800891 à C1800996. La séquence des chèques en ligne L1800059 à L1800064.**

Total des factures du mois	123 346.30\$
Total paiement direct mensuel	24 454.45\$
Total des salaires	43 964.40\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>191 765.15\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).
Signé à Preissac, ce 11 décembre 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

La pro maire dresse un bref résumé de ses rencontres auxquelles elle a participées.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, résume ses rencontres avec le Maire et/ou les conseillers.

8. DÉPÔT DU RAPPORT DES CONTRATS OCTROYÉS EN 2018(ART.932.1.2 CM);

8. Dépôt du rapport des contrats octroyés en 2018 (art.932.1.2 CM).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil un rapport des contrats octroyés en 2018, en rapport avec le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité telle que prescrit par le code municipal (art.932.1.2 CM).

9. DÉROGATION MINEURE DU 115, CHEMIN DES ÉPINETTES;

175-12-2018

9. Dérogation mineure du 115, chemin des Épinettes.

ATTENDU QU'en date du 31 octobre 2018, Monsieur Kevin Villemure a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 relativement à un immeuble situé au 115, chemin des Épinettes à Preissac, sur le lot 4 592 257;

ATTENDU QUE cette demande consiste à régulariser les marges avant et latérale d'un premier bâtiment situé à 0.88 m et 0.71 m plutôt que 7.5 m et 2.0 m, respectivement, d'autoriser une marge avant d'un autre bâtiment situé à 5.15 plutôt qu'à 5.4 mètres, permettre une construction d'un bâtiment secondaire de 126.4mc plutôt que 120mc avec une hauteur de 8m plutôt de 6m;

ATTENDU QUE le projet de construction se situe en zone de villégiature;

ATTENDU QU'une bonne distance séparera le bâtiment du chemin public (75 mètres);

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux voisins;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Maryline Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande dérogation mineure faite par monsieur Kevin Villemure du 115, chemin des Épinettes.

Réception de la demande	31 octobre 2018
Publipostage	23 novembre 2018
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	7 novembre 2018
Acceptation du conseil municipal	11 décembre 2018

10.AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 267-2018;

10. Avis de motion sur le règlement 267-2018.

La pro maire, madame Nicole Poulin donne avis de motion que le règlement 267-2018 sera adopté à une séance ultérieure.

11. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 267-2018;

11. Présentation du règlement 267-2018.

La pro maire, madame Nicole Poulin présente le projet de règlement 267-2018.

12 REDDITION MTQ : DOSSIER #00027552-1-88090(08)2018-04-16-16 (MAX 30,000.00\$);

176-12-2018

12. Reddition MTQ dossier : 00027552-1-88090(08)2018-04-16-16(max 30,000.00\$).

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Preissac approuve les dépenses d'un montant de 86 925 \$ relatives aux travaux

d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

13. REDDITION MTQ : DOSSIER #00026489-1-88090(08)2018-05-24-25 (MAX 15,000.00\$);

177-12-2018

13. Reddition MTQ dossier : 00026489-1-88090(08)2018-05-24-25(max 15,000.00\$).

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Preissac approuve les dépenses d'un montant de 17 789 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

14. EMBAUCHE DE MADAME DIANE PELLETIER;

178-12-2018

14. Embauche de madame Diane Pelletier.

ATTENDU QUE madame Diane Pelletier occupe un poste au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE la réorganisation et l'étendu du travail demande une nouvelle ressource;

ATTENDU QUE le conseil et madame Pelletier en sont venus à une entente sur la flexibilité, l'horaire et le niveau dans l'échelle salariale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE PROCÉDÉ à l'embauche de madame Diane Pelletier aux conditions convenues lors de la dernière session de travail. Ce poste en est un permanent. Madame Pelletier sera admissible à l'assurance collective dans les 90 jours de cette date.

15. LISTE DES GENS ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ;

15. Liste des gens endettés envers la Municipalité.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil la liste des personnes endettés envers la municipalité.

ATTENDU QUE sur la liste, il n'y a pas de solde qui excède deux (2) ans;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et unanimement résolu;

D'ACCEPTER la recommandation du directeur général, monsieur Gérard Pétrin, de ne pas procéder à la vente pour taxes d'aucun immeubles inscrits sur la liste des gens endettés envers la municipalité.

16. SESSION SPÉCIALE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2019 (20 DÉCEMBRE 2018 À 19H00);

16. Session spéciale pour l'adoption du budget 2019 (20 décembre 2018 à 19H00).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le public, qu'il y aura une session spéciale le 20 décembre pour l'adoption du budget.

17. SUIVI DE LA RENCONTRE D'INFORMATION DU NOUVEAU CENTRE DU 22 NOVEMBRE 2018;

17. Suivi de la rencontre d'information du nouveau Centre du 22 novembre 2018.

La pro maire, madame Nicole Poulin fait un suivi de la rencontre du 22 novembre dernier. Elle en profite pour exprimer que le conseil municipal ne cautionne pas les propos tenus par une élue lors de cette soirée. Madame Poulin en profite pour remercier les gens du comité pour leur travail.

18. DÉCISION DE LA COMMISSION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (CMQ);

18. Décision de la Commission des Municipalités du Québec (CMQ).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin avise le conseil qu'une décision a été rendu dans les dossiers CMQ-66737 et CMQ-66768.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSITANCE;

19. Période de questions réservées à l'assistance.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

179-12-2018

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Maryline Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du Pro maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PROMAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 20 décembre 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, mesdames les conseillères, Nicole Poulin, Marilyne Tanguay, madame Manon Derome et messieurs les conseillers Maxime Tancrede, et Aldée Langlois.

Conseiller absent : Monsieur Rémi Pelletier

Étaient également présents à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2019
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021
5. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2019
7. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (17)

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

180-12-2018

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Maxime Tancrede, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé en ajoutant au point 3 le discours du Maire.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019;

181-12-2018

3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2019.

Madame la conseillère, Nicole Poulin déclare son conflit au conseil en rapport avec le fait que la consultante madame Lyne Poulin est sa sœur.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie fait la lecture du discours sur le budget 2019.

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

TABLEAU 1

BUDGET 2019

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2018	Budget 2019	Variation %	Variation \$
REVENUS				
TAXES	1 869 681	2 000 715	7,01%	131 034
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	2 000	2 000	0,00%	0
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	60 844	64 455	5,93%	3 611
IMPOSITION DE DROITS, AMENDES, PÉNALITÉS, INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	54 000	41 500	-23,15%	-12 500
TRANSFERTS	296 031	76 702	-74,09%	-219 329
	2 282 556	2 185 372	-4,26%	-97 184
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	607 978	663 494	9,13%	55 516
SÉCURITÉ PUBLIQUE	257 321	269 567	4,76%	12 246
TRANSPORT	668 600	603 016	-9,81%	-65 584
HYGIÈNE DU MILIEU	193 857	222 868	14,97%	29 011
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT	151 500	166 268	9,75%	14 768
LOISIRS ET CULTURE	185 800	177 795	-4,31%	-8 005
FRAIS DE FINANCEMENT	28 500	24 664	-13,46%	-3 836
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	189 000	57 700	-69,47%	-131 300
	2 282 556	2 185 372	-4,26%	-97 184

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu majoritairement que le budget de l'exercice financier 2019 soit adopté tel que présenté. La conseillère, madame Manon Derome vote contre la proposition.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

182-12-2018

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu majoritairement que le programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021 soit adopté tel que présenté ci-dessous. La conseillère, madame Manon Derome vote contre la proposition.

TABLEAU 4

BUDGET 2019

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

Dépenses d'immobilisation par fonction	2019	2020	2021	Total
Administration	99 000	-	-	99 000
Sécurité publique	37 000	-	-	37 000
Transport	1 830 000	1 100 000	25 000	2 955 000
Hygiène du milieu	40 000	-	1 500 000	1 540 000
Aménagement, urbanisme et développement	90 000	-	-	90 000
Loisirs et culture	75 000	3 100 000	-	3 175 000
	2 171 000	4 200 000	1 525 000	7 896 000

Mode de financement	2019	2020	2021	Total
Emprunt LT à la charge des contribuables	800 000	1 456 000	375 000	2 631 000
Emprunt LT à la charge d'un secteur	1 000 000		625 000	1 625 000
Emprunt LT à la charge du gouvernement		2 394 000	500 000	2 894 000
Excédent non affecté	144 000	50 000		194 000
Fonds de roulement	140 000		25 000	165 000
Subventions versées comptant	57 000	50 000		107 000
Contribution secteur privé		250 000		250 000
Voies publiques-GS	30 000			30 000
	2 171 000	4 200 000	1 525 000	7 896 000

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019;

183-12-2018

5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2019.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC
RÈGLEMENT N° 267-2018**

Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2019

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 11 décembre 2018;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 11 décembre 2018;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Nicole Poulin, et résolu majoritairement « *la conseillère, madame Manon Derome vote contre le règlement* » que le présent règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2019 et portant le numéro 267-2018 est adopté et décrète ce qui suit :

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0,7656 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2019, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

SECTION III TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 3 : Qu'une taxe de 1,9417 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2019;

SECTION IV TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 4 : Qu'une taxe de 2,5883 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble industriel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2019;

SECTION V TARIF DE COMPENSATION POUR LES FRAIS D'ARPENTAGE ET FRAIS NOTARIÉS CONCERNANT LA MUNICIPALISATION DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 5 : Qu'un tarif de 629,75 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2019 pour chacun des immeubles situés au chemin des Riverains.

SECTION VI LOCATIONS

Article 6 : Salle du Centre récréatif Jacques Massé : 300,00 \$
Terrain au camping municipal pour la saison 2019 : 350,00 \$
Rétro caveuse : 120,00 \$ / heure

SECTION VII**DIVERS**

Article 7 : Vente de matériel : coûtant

SECTION VIII**TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE**

Article 8 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;

Article 9 : Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;

Article 10 : Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

SECTION IX**MODE DE PAIEMENT**

Article 11 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION X**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Article 12 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 11 décembre 2018

Présentation du projet de règlement : 11 décembre 2018

Adoption : 20 décembre 2018

Publication : 21 décembre 2018

Stephan Lavoie

Maire

Gérard Pétrin

Directeur général/
Secrétaire-trésorier

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2019**6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2019.**

Les citoyens présents questionnent le conseil sur différents points en rapport avec le budget 2019.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

184-12-2018

7. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 05.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier